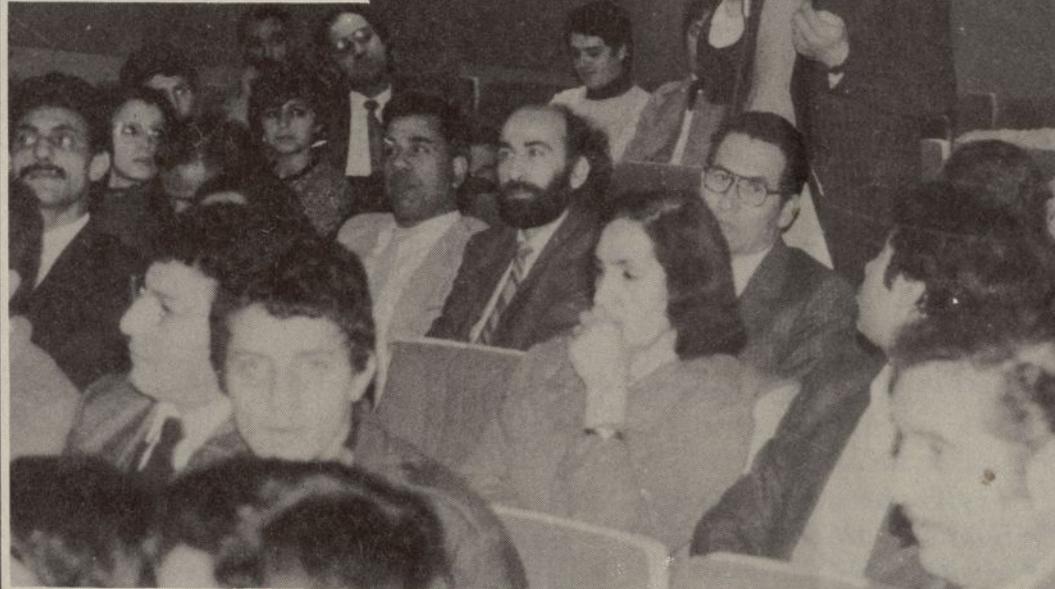


la Semaine

de l'émigration

ORGANE DE L'AMICALE DES ALGERIENS EN EUROPE

PREPARATION DU 5^e CONGRES DU FLN



les délégués
de l'Emigration
sont prêts

Georgina Dufois
à la Semaine

« ... l'avenir
est
prometteur... »



Réglementation
l'hospitalisation
des ayant droit
étrangers

RACISME

**l'assassinat de
Habib Grimzi**

• Commission

■ **Organe de l'Amicale des Algériens en Europe Hebdomadaire**

■ **Directeur de la publication**
Abdelkrim SOUCI

■ **Rédaction - Administration**

3, rue Joseph Sansbœuf
75008 Paris
Tél. : 387.35.09
CCP : 22 632 27 Paris

■ **Bureau d'Alger**

Centre d'information de l'émigration
36, rue Asselah Hocine
Alger
CCP : 30 20 Alger

■ Nos abonnements sont payables à la commande sur la base des tarifs indiqués ci-dessous, et libellés exclusivement en Dinars algériens, ou Francs français,

■ **Algérie :**

Un an : 115 DA
Six mois : 60 DA

■ **France et autres pays :**

Un an : 190 ff
Six mois : 100 ff

■ Pour tout changement d'adresse, nous prions nos abonnés de nous informer une semaine à l'avance, en nous joignant la dernière bande d'envoi.

■ Les documents reçus à notre rédaction, ne peuvent être réclamés par leur expéditeur. Leur envoi implique l'accord de l'auteur pour leur libre publication.

Agence (textes, photos) : APS

■ **Cadet Photocomposition**
9, rue Cadet - 75009 Paris
Imprimerie d'ETC
76190 - Yvetot

• N° 62 • DU 24 NOVEMBRE 1983

EDITORIAL

• *Moments privilégiés* 3

5^e CONGRES DU FLN

- *Réunion des délégués de la communauté immigrée en Europe* 4-5
- *La motion adoptée par les délégués de l'Amicale* 5
- *Une participation active de la communauté algérienne* 6

ACTUALITE

• *L'actualité de la Semaine* 7-8

EN COUVERTURE

• *Entretien avec Georgina Dufoix : le passé étant apuré, l'avenir est prometteur* 9-11

TRIBUNE

• *Pour que le futur prime sur le passé* 8

EMIGRATION

- *L'assassinat de Habib Grimzi : Une nouvelle barbarie* 12-13
- *Hospitalisés à Cochin : Une étrange sollicitude* 14-15
- *La vie des régions* 16
- *Bon à savoir : Le paiement des prestations-maladie* 17-18

CINEMA

• *Jacques Panigel : « ...Et si c'était à refaire... »* 19-20

MAGAZINE

- *Les Abranis : les ailes largement déployées vers le succès* 21-22
- *Sports, courrier* 23
- *Média* 23-24

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je désire souscrire un abonnement (1) un réabonnement (1)

d'un an (1) de 6 mois (1) à « la Semaine »
à servir à l'adresse suivante :

NOM Prénom
Adresse
Ville Pays

Je règle aujourd'hui la somme de (*)

par chèque bancaire ci-joint (*) par chèque postal ci-joint (*)
par mandat ci-joint (*)

(1) biffer la mention inutile

— (*) libellé exclusivement en DA ou en FF
— cocher la formule de règlement choisie

A renvoyer sous enveloppe à « la Semaine », 3, rue Joseph Sansbœuf 75008 Paris.

Pour l'Algérie adressez bulletin et règlement au Centre d'information de l'émigration 36, rue Asselah Hocine ALGER.

Moments privilégiés

L'INTERET que notre pays attache à notre communauté vivant en France est une réalité permanente. Certains événements marquants de l'histoire de notre révolution et de la vie quotidienne de notre société viennent régulièrement souligner cette réalité.

La visite du Président Chadli Bendjedid en France en a donné l'illustration la plus mémorable. Tout au long de son séjour, le chef de l'Etat n'a pas manqué, à chaque occasion, de réaffirmer l'importance que la Direction politique attache à notre communauté, à la défense de ses droits, de son identité, de sa sécurité et de son bien être.

Tous nos compatriotes en France ont su gré au Président Chadli Bendjedid de cette attitude qui leur a apporté réconfort et enthousiasme, force et espérance. Les énergies s'en sont trouvées vivifiées et les volontés raffermies pour affronter sereinement et fermement l'avenir.

L'ENTHOUSIASME, la ferveur et l'esprit de mobilisation qui ont prévalu au sein des représentants de notre Communauté dans la préparation du V^e Congrès du FLN résultent sans aucun doute, pour la plus grande part, de la sensation laissée par la visite du Président Chadli Bendjedid en France.

Cette participation au congrès représente précisément un autre de ces moments privilégiés qui forment la solidité de la relation entre notre communauté à l'étranger et l'ensemble de la nation algérienne.

L'ES Algériens résidant en Europe seront, donc, tout naturellement représentés aux prochaines assises du F.L.N. grâce à leur organisation représentative, c'est-à-dire l'Amicale.

Celle-ci a été pleinement associée à l'ensemble du processus préparatoire : discussion et enrichissement des textes et documents qui seront étudiés par les congressistes, rédaction d'un compte rendu spécifique, élections de quelque quatre-vingt-dix délégués et réunion de pré-congrès.

La signification de cette participation au congrès est double. Elle illustre de manière concrète la qualité d'Algériens « à part entière » de nos compatriotes vivant en Europe. Ceux-ci sont partie prenante de toutes les actions et initiatives de l'œuvre d'édification nationale, dont le Congrès du FLN représente le sommet.

En deuxième lieu elle montre toute l'importance que le pays attache à la situation de notre communauté en Europe. Cette situation sera, en conséquence, examinée par l'instance la plus haute, c'est-à-dire le Congrès du FLN, qui se réunit du 19 au 22 décembre 1983 à Alger.

M'ARQUE par la visite historique du Président Chadli Bendjedid en France et la participation de notre Amicale au V^e Congrès du FLN, ce dernier bimestre 1983 aura été particulièrement riche en moments d'émotion et de foi révolutionnaire.

Des moments privilégiés.

la Semaine



Réunion des délégués de la communauté immigrée en Europe

en présence de M. Mohamed Cherif Messaâdia

Les délégués de la communauté algérienne en Europe qui participeront aux travaux du 5^e congrès du Parti du FLN, ont tenu samedi 19 novembre, à Paris, une réunion de travail qui s'est déroulée en présence de M. Mohamed Cherif Messaâdia, membre du Bureau politique, responsable du Secrétariat permanent du Comité central. Ce pré-congrès a été marqué par la lecture du rapport-bilan des activités de l'Amicale durant les cinq années écoulées, à la présentation de la synthèse des observations de la base, relevées durant la campagne préparatoire.

D'autre part, la participation de M. Messaâdia à cette réunion a été relevée par les participants comme une illustration de l'intérêt constant que la Direction politique porte à la communauté algérienne à l'étranger.

Présidé par M. Souici, membre du Comité central, président de l'Amicale des Algériens en Europe, ce pré-congrès a réuni également, M. Djamel Houhou, membre du Comité central, ambassadeur d'Algérie en France et M. Arezki Aït-Ouazzou, membre du Comité central, vice-président de l'Amicale.

MESSAGE DE SYMPATHIE

Avant d'intervenir dans le débat qui a suivi la présentation des rapports, M. Messaâdia a transmis aux délégués un message de sympathie du Président Chadli Bendjedid « Comme vous avez pu le constater lors de sa récente visite officielle en France, la communauté algérienne a été au centre de toutes ses déclarations, ceci depuis son arrivée à Orly jusqu'à son départ de Paris ».

Il a souligné que les relations entre l'Algérie et la France sont particulières du fait de la présence d'une

communauté algérienne évaluée à 800 000 personnes, en soulignant la nécessité du respect des princi-

ACTION CONSTANTE

pes qui s'attachent à sa dignité et sa sécurité, ainsi qu'aux droits acquis.

En rappelant l'action constante menée dans ce domaine par l'Algérie, le responsable du Secrétariat permanent du Comité central a souligné l'intérêt accordé au problème des jeu-

nes en France qui, a-t-il rappelé, demeurent Algériens. Il a indiqué que le dialogue et la concertation instaurés avec la France permettent de transcender les séquelles du colonialisme et d'aborder une nouvelle phase de coopération où le contenu humain restera un facteur déterminant. M. Messaâdia a fait ensuite un historique sur les conditions dans lesquelles se sont déroulés les précédents congrès. Il a souligné que le 5^e congrès est marqué par une longue

préparation et une participation active de la base.

La démocratisation de cette campagne préparatoire, a-t-il ajouté, a permis d'étendre la réflexion à tous les représentants des secteurs d'activité.

ECHANGES D'IDÉES

A travers cette démarche, a-t-il enchaîné, la commission de préparation a cherché à favoriser un échange d'idées sur la prochaine phase de développement du pays. En menant le travail préparatoire, la Direction politique ne s'est pas préoccupée uniquement des questions de développement, mais a cherché à renforcer l'aspect organique du Parti, avec la volonté de faciliter l'adhésion des jeunes, a déclaré également M. Messaâdia.

S'agissant de la démarche de développement, il a rappelé que l'Algérie a mis en pratique un système d'évaluation qui lui permet de contrôler annuellement l'exécution du Plan Quinquennal. Ainsi, a-t-il précisé, on peut considérer que la tranche de 1983 a été réalisée dès le mois d'octobre dernier. A cet égard, il a mis en relief la continuité qui marque les



Une vue partielle des délégués de l'Amicale au V^e Congrès du F.L.N.

efforts de l'Algérie dans ce domaine.

En ce qui concerne les investissements privés, M. Messaâdia a souligné la nécessité de les mobiliser pour améliorer les secteurs productifs et limiter les importations. Il a signalé que les opérations de développement engagées dans tous les domaines entraînent un manque de main-d'œuvre, surtout dans l'agriculture.

En conclusion, il a signalé l'intérêt avec lequel est attendue la participation des représentants de la communauté algérienne au congrès du Parti du FLN, participation qui, comme devait le souligner M. Souici, doit se dérouler d'une manière « responsable et engagée, compte tenu que ces assises engagent l'Algérie pour l'avenir ».

Le rapport bilan de l'Amicale traite, en préambule, des progrès qui ont marqué l'Algérie ces cinq dernières années. Il est question ensuite longuement de la situation de la communauté algérienne en France, en particulier les difficultés rencontrées par la jeunesse, « victime d'un rejet culturel ».

L'analyse de ce phénomène fait apparaître que le racisme a rarement atteint un tel niveau.

Autre point de progrès relevé, la question du service national qui constitue un autre volet des moyens de réinsertion en Algérie des jeunes se trouvant en France. S'agissant des questions organiques, il est mis en relief les transformations profondes qui ont marqué l'Amicale à la suite de la refonte de ses structu-



De g. à d. : Djamel Houhou, Mohamed Cherif Messaâdia, Abdelkrim Souici, Arezki Aït-Ouazzou.

res. La démocratisation instaurée à cette occasion se traduit par un élargissement des adhésions.

Outre ce rapport-bilan, il a été donné lecture de la synthèse des suggestions de l'Amicale, susceptible d'amender les textes préparés par la commission préparatoire du 5^e Congrès du Parti du FLN. Ces suggestions constituent les conclusions des débats de

la campagne préparatoire qui vient de s'achever, et qui a été marquée par une grande participation des adhérents motivés notamment par le succès de la visite du Président de la République, M. Chadli Bendjedid en France, et les décisions prises depuis une année par le gouvernement algérien en faveur des travailleurs émigrés.

APS

La motion adoptée par les délégués de l'Amicale

PARIS, (aps).

« Dans le domaine de l'émigration, le rapport présenté par le bureau exécutif de l'Amicale, souligne qu'au-delà des préoccupations permanentes liées aux conditions de vie, de travail et de sécurité, la communauté algérienne a subi au cours des dernières années une profonde mutation aussi bien sur le plan démographique que culturel et sociologique », déclarent, dans une motion, les délégués de l'Amicale des Algériens en Europe au 5^e Congrès du Parti du FLN, qui se sont réunis au pré-congrès à Paris en présence de M. Mohamed Cherif Messaâdia, membre du Bureau politique et responsable du Secrétariat permanent du Comité Central.

Ils estiment à cet égard que la place prépondérante prise par les jeunes dits de la seconde génération et les problèmes complexes, auxquels ils sont confrontés, reposent sur des données nouvelles qui bouleversent tous les schémas.

En conséquence, les délégués de l'Amicale au 5^e Congrès sont convaincus de la nécessité d'une nouvelle approche du problème et considèrent que le moment est venu de mettre en œuvre une politique en direction de l'ensemble de la communauté algérienne vivant à l'étranger.

« Ils se déclarent pleinement conscients de l'importance stratégique et politique que représente la présence à l'étranger d'une importante population algérienne et demandent le renforcement et le développement des mesures de sauvegarde de la personnalité et de toutes les valeurs qui s'y rattachent ».

Les délégués se félicitent du succès de la première visite officielle en France de notre

président Chadli Bendjedid et de l'accueil enthousiaste que lui a réservé la communauté algérienne en France qui, à cette occasion, a exprimé dans son immense majorité, son attachement au pays et à sa Direction politique.

Ils se félicitent également de la détermination solennellement affirmée par le chef de l'Etat de créer toutes les conditions nécessaires au retour pour ceux qui le souhaitent et de veiller au respect des accords régissant les conditions de séjour, en particulier dans le domaine de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.

Les délégués de l'Amicale au 5^e Congrès du FLN approuvent le rapport d'activités et le bilan présentés par le bureau exécutif, et renouvellent leur soutien aux orientations du Président de la République, Secrétaire général du Parti du FLN, et leur confiance à la Direction politique qu'il incarne.

Ils affirment enfin leur volonté d'œuvrer au plein succès des travaux du 5^e Congrès d'où sortiront des décisions qui engageront notre pays vers de nouvelles avancées dans la voie du progrès et du développement qu'exigent la construction d'une Nation moderne et l'édification du socialisme.

Les délégués de l'Amicale des Algériens en Europe rappellent par ailleurs, les efforts accomplis depuis le 4^e congrès du FLN notamment dans le domaine économique et soulignent la nécessité d'assurer l'autosuffisance alimentaire avant la fin du siècle. Ils recommandent à ce propos que l'agriculture soit la priorité des priorités et que tous les moyens soient mis en œuvre pour la réalisation de cet objectif essentiel ».

Réunion du bureau de la commission de préparation du congrès

M. Mohamed Cherif Messaâdia, membre du Bureau Politique, responsable du secrétariat permanent du Comité Central a présidé le 16 novembre à Alger, une réunion du bureau élargi de la commission nationale chargée de la préparation du 5^e Congrès du parti du FLN. La réunion s'est déroulée en présence des membres du bureau, MM. Larbi Belkheir, Mostefa Benloucif, Abbas Ghezail, Salah Louanchi et Abdelhamid Brahimi, respectivement secrétaire général de la présidence de la République, secrétaire général du ministère de la défense nationale, secrétaire permanent du haut conseil de sécurité, membre du secrétariat permanent et enfin ministre de la planification et de l'aménagement du territoire. Les participants ont passé en revue, au cours de cette réunion, les travaux et les résultats des assemblées générales des militants à la base ainsi que la synthèse des rapports des mouhafadhas et les résultats des congrès régionaux. Ils ont également examiné la préparation matérielle du 5^e congrès.

C.H.



Une participation active de la communauté algérienne en France

La communauté algérienne en Europe a pris activement part à la préparation du 5ème congrès du parti FLN. Lancée depuis environ deux mois, la campagne d'explication et de sensibilisation menée par l'Amicale s'est développée en fonction de trois axes : examen et discussion des textes préparatoires de la commission nationale, élection des délégués devant participer au congrès et élaboration du rapport qui sera présenté à ces assises au nom de la communauté algérienne.

Résumant l'esprit qui a présidé au déroulement de ces travaux, M. Abdelkrim Souici, président de l'Amicale, a indiqué que « cette campagne est marquée par le sceau d'une participation sérieuse et responsable qui témoigne d'une volonté des représentants de la communauté algérienne de contribuer pleinement à la réussite des travaux du 5ème congrès du parti du FLN ».

A cet effet, les adhérents de l'Amicale ont été amenés à débattre des avant-projets de textes devant servir de documents de base au congrès et qui ont trait à l'évaluation de la situation économique du pays et à ses perspectives dans ce domaine ainsi qu'aux questions politiques et organiques.

Portés à la connaissance de la base, ces documents ont fait l'objet d'une large discussion, dans une ambiance particulièrement chaleureuse créée par l'approche et le déroulement de la visite du président de la République, M. Chadli Bendjedid, en France, indique-t-on à l'Amicale. « Il en est résulté des observations et des propositions tendant à l'enrichissement des documents de base du congrès », signale M. Arezki Ait Ouazzou, vice président de l'Amicale.

Au cours des débats, les militants de l'Amicale ont exprimé également l'intérêt particulier que présente le contenu des documents élaborés par la commission préparatoire, en estimant qu'ils reflètent un examen approfondi de la situation de l'Algérie dans tous les secteurs de la vie nationale. Ils jugent, également, que les objectifs visés à travers les grandes lignes du prochain plan de développement permettront de maintenir le pays dans l'effort de développement malgré les effets d'une crise mondiale persistante.

90 DELEGUES

La phase préparatoire au niveau de la base a été achevée la deuxième semaine de novembre. Elle a permis aussi l'élection de 90 délégués parmi un nombre élevé de candidats.

Le 19 novembre, l'Amicale a tenu son pré-congrès (voir pages 4 et 5), la dernière réunion avant le départ des congressistes pour Alger. Cette réunion a été consacrée à la présentation du rapport-bilan de l'organisation, qui fera l'objet d'une communication au congrès du parti du FLN, et à l'élaboration de la synthèse des débats de la base où ont été consignées les suggestions des représentants de la communauté algérienne.

Le président Chadli Bendjedid a rappelé à la communauté algérienne que « la situation de l'émigré est provisoire ». Forte de 800 000 personnes la communauté algérienne est une population anciennement implantée en France, mais composée en majorité de jeunes puisque 63 % comptent moins de 25 ans. Il s'agit d'une conséquence du regroupement des familles qui s'est opéré ces dernières années. Aux problèmes que rencontrent ces jeunes à s'insérer dans la vie active dans le pays d'accueil, s'ajoutent ceux posés par la « seconde génération ». Tout cela entraîne des besoins croissants relatifs à la préservation de l'identité culturelle, à la formation professionnelle, à l'adaptation au système scolaire et au logement.

Cette évolution de la communauté algérienne a amené l'organisation à reconsidérer tant ses structures que son encadrement et le contenu de son action. Le souci d'adaptation a entraîné, en effet, une refonte des statuts de l'amicale, désormais largement ouverte aux travailleurs aux femmes et aux jeunes.

Ainsi, les nouveaux statuts et le règlement intérieur de l'Amicale favorisent la formation de sections dans les quartiers, les cités et les foyers où vivent des membres de notre communauté.

50 000 ADHERENTS

La dynamique qui en découle permet à l'organisation de compter, aujourd'hui, près de 50 000 adhérents. La communauté algérienne a pris conscience de la nécessité de s'unir pour mieux

défendre ses intérêts en cette période de crise et de chômage, signale-t-on à l'Amicale qui, ainsi renforcée, se présente comme un partenaire des organisations politiques syndicales ou sociales françaises.

L'organisation est consultée régulièrement par le département ministériel chargé des questions des immigrés, et associé pleinement aux campagnes de défense des travailleurs immigrés. Elle participe, notamment, aux conseils d'administration régionaux du Fonds d'Action Sociale (F.A.S.), chargé, en particulier, de la gestion des foyers de ces travailleurs. Ce renouveau résulte aussi de la démocratisation qui marque la vie de l'organisation où les militants débattent librement de leurs problèmes et choisissent les responsables les plus aptes à défendre leurs intérêts.

D'autre part, la phase active que connaît l'Amicale dans le cadre de la préparation du congrès du FLN s'inscrit dans le profil de son action permanente qui aboutit annuellement à des assemblées générales régionales pour dresser le bilan des activités et périodiquement (tous les trois ans), à l'assemblée générale, laquelle fixe les orientations et le programme d'action de l'organisation. A cet égard, l'organisation, rappelle-t-on au Comité directeur, a été associée à tous les congrès des organisations de masse qui se sont déroulés précédemment en Algérie.

Cette participation de l'Amicale aux actions fondamentales qui marquent la vie nationale, est révélateur de la volonté de la direction politique d'associer pleinement les ressortissants vivant à l'étranger aux opérations déterminantes pour l'avenir du pays.

350 ENSEIGNANTS

Parallèlement, des moyens sont mis à la disposition de l'organisation pour assumer son rôle dans l'animation culturelle.

La création d'un Centre culturel, inauguré par le chef de l'Etat, doit permettre d'impulser davantage l'animation culturelle organisée dans les structures régionales : chant, théâtre, folklore, projection de films, conférences, etc...

Cette action est prolongée, en Algérie, par la participation des groupes de jeunes émigrés aux

festivals nationaux, aux colonies de vacances, aux opérations de volontariats et aux voyages « connaissance de l'Algérie ».

Enfin, par le biais de l'hebdomadaire « La Semaine de l'Emigration » et du mensuel « El Djawab », l'organisation s'efforce d'informer au mieux la communauté algérienne sur les sujets qui la concernent.

Par ailleurs, l'augmentation, depuis le dernier congrès du parti FLN, du nombre des postes consulaires de l'Algérie en France a permis de rapprocher la communauté algérienne de son administration.

EVENEMENT EXCEPTIONNEL

La communauté algérienne qui vient de vivre un événement exceptionnel avec la visite du président Chadli Bendjedid en France, porte son attention sur le prochain congrès du parti FLN avec l'espoir que les travaux aboutissent aussi au renforcement des institutions. « Tout comme hier dans le combat de la lutte de libération, l'émigration algérienne entend apporter sa contribution à la préparation et à la réalisation de la prochaine étape de développement de l'Algérie », souligne M. Souici.

L'accueil enthousiasme qu'elle vient de réserver au président Chadli Bendjedid se passe de tout commentaire. Il traduit la sensibilité de cette communauté sur la manière dont sont gérées les affaires du pays précise-t-on à l'Amicale. Le développement de l'économie entraîne, en effet, une politique de l'emploi qui doit profiter aussi aux candidats au retour définitif parmi les travailleurs émigrés.

A Paris où il a trouvé la compréhension du président François Mitterrand, le président de la République a insisté sur la sécurité et la dignité des travailleurs algériens en France en même temps que sur le respect de leurs droits. Il a demandé, également, à ces travailleurs, d'être les ambassadeurs de l'Algérie dans le pays hôte en respectant ses lois. « C'est en ayant présent à l'esprit ces recommandations et avec l'expérience acquise des cinq dernières années, a précisé M. Souici, que les délégués de l'Amicale participeront aux travaux du 5ème congrès du Parti du FLN. »

A.P.S.

Réunion du conseil des ministres

Le conseil des ministres réuni le 20 novembre sous la présidence du chef de l'Etat a examiné divers projets de loi et dispositions. Un projet de loi tendant à supprimer les contraintes de délai concernant l'étude des pensions à attribuer aux moudjahidines a été adopté. Le conseil des ministres a examiné les dossiers de restructuration financière relevant des secteurs des industries légères et de la santé ainsi qu'un projet de décret relatif à l'accession à la propriété foncière agricole.

Ensuite, une communication a été faite par le ministre de la Jeunesse et des Sports concernant les mesures prises pour le sport de performance. Le conseil des ministres a entendu une communication sur les visites officielles que vient d'effectuer le président Chadli Bendjedid successivement en France et en Italie.

Le conseil des ministres se félicite du bon déroulement et des résultats positifs de la visite officielle effectuée par le chef de l'Etat en France,

outre la poursuite d'une politique fondée sur le respect mutuel et l'intérêt réciproque. L'aspect humain des relations entre les deux pays a été particulièrement souligné, mettant ainsi en relief la volonté des deux parties d'assurer à l'émigration algérienne en France des conditions décentes de séjour, de travail, de sécurité et de dignité. Par ailleurs, le conseil des ministres se félicite du bon déroulement et des résultats positifs de la visite officielle effectuée par le chef de l'Etat en Italie.

Le conseil des ministres a enregistré l'impulsion nouvelle insufflée aux relations entre les deux pays au bénéfice mutuel des deux partenaires.

Le conseil des ministres a noté enfin que ces deux visites qui se sont déroulées dans une ambiance d'amitié et de cordialité marquent une étape importante dans la concrétisation de la politique de coopération équilibrée et stable entre pays du Nord et pays du Sud.

M. Mohamed BenAhmed Abdelghani, membre du bureau politique, Premier ministre, a installé le 19 novembre, au nom du président de la République, la commission nationale de la réforme administrative en présence des membres du bureau politique, MM. Boualem Benhamouda, Mhamed Yala et Boualem Baki, respectivement ministre des Finances, ministre de l'Intérieur, ministre de la Justice ainsi que M. Djelloul Khatib, secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la Réforme

administrative et M. Hamed Taybi, secrétaire général du gouvernement.

Cette commission créée par décret sera présidée et animée par le secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la Réforme administrative. Elle a pour mission principalement de concevoir et proposer au gouvernement toutes les réformes nécessaires en vue de permettre à l'administration publique d'être plus performante, plus rationnelle, plus rapide et plus efficace dans ses différentes actions au profit de l'Etat et du citoyen. ■

Le président brésilien en Algérie et en Afrique Symbole du dialogue Sud-Sud

Le chef de l'Etat brésilien, le président Joao Figueredo, va effectué à partir du 19 novembre, une visite officielle en Algérie, à l'invitation du président Chadli Bendjedid.

Sa visite en Algérie entre dans le cadre d'une tournée dans cinq pays africains (Nigéria, Algérie, Guinée Bissau, Sénégal et Cap-Vert) et constitue un symbole du potentiel des échanges Sud-Sud, en dépit de la crise économique et financière du Tiers-Monde.

L'Afrique constitue, depuis dix ans, pour le Brésil, la deuxième priorité après l'Amérique latine et a permis aux Brésiliens de trouver des débouchés croissants pour la « technologie intermédiaire » dans laquelle ils excellent comme pour les produits manufacturés ou semi-finis pour lesquels ils sont moins chers que les Européens ou les Américains. C'est ainsi que la « Coccinelle » Volkswagen produite au Brésil est exportée au Nigéria, des avions d'entraînement militaire au Gabon, des chasseurs-bombardiers au Togo, des camions en Algérie. Les sociétés d'ingénierie brésiliennes s'implantent un peu partout sur le continent africain pour la construction de route et de barrages.

Ces relations du Brésil avec l'Algérie et les pays africains aideront à accentuer le dialogue entre pays du Sud, notamment en développant un système de troc : pétrole contre biens manufacturés et produits de base tels le café ou le sucre pour l'Algérie notamment. ■

Barreau d'Alger

M^e Tayeb Belloula élu bâtonnier

Conformément aux statuts et textes régissant l'organisation nationale des avocats algériens, une assemblée s'est tenue le 27 octobre au niveau de la région algéroise.

Au cours de cette assemblée, il a été procédé à l'approbation du rapport-bilan pour l'année 1983 et au renouvellement du conseil régional.

A l'issue de la réunion, Maître Tayeb Belloula a été élu bâtonnier avec comme vice-bâtonnier Maître Rachid Bouabdallah.

Militant de la fédération de France du FLN, Tayeb Belloula a fait partie de l'équipe qui, en 1962 à Alger, a créé le quotidien national « Al-Chaab », devenu ensuite « Le Peuple », puis, jusqu'à aujourd'hui « El-Moudjahid ».

Il a également été à l'ori-

gine de la création de l'organe de l'Amicale des Algériens en Europe « El-Djazaïri » (devenu « L'Algérien en Europe » puis « La Semaine de l'émigration »), de la revue de l'ordre national des avocats « El-Mouhamat » et de « La Revue Algérienne du Travail ».

Ancien conseiller à l'ambassade d'Algérie en France, il met à profit son passage à Paris, en 1964, pour publier aux éditions nationales algériennes un ouvrage de référence sur l'émigration algérienne « Les Algériens en France ». Plus récemment, il a publié aux éditions du parti un livre sur l'entreprise socialiste : « De l'organisation socialiste des entreprises » — 1977 « ENAP ».

Tayeb Belloula a quitté la presse nationale il y a plu-

sieurs années pour se consacrer au barreau et à l'enseignement puisqu'il est, aussi, chargé de cours à l'école supérieure de commerce de l'université d'Alger.

M. Mohamed Chérif Messaâdia, membre du Bureau Politique, responsable du secrétariat permanent du C.C. a reçu en audience lundi 14 novembre le bâtonnier Tayeb Belloula, accompagné de Maître Rachid Bouabdallah, bâtonnier-adjoint.

Les problèmes de justice ont été au centre des entretiens.

M. Messaâdia a souligné la nécessité de poursuivre la tâche entreprise par le ministère

de la Justice en vue d'améliorer le fonctionnement de la justice, car elle constitue une profonde aspiration des masses populaires.

Tout en souhaitant plein succès au nouveau Conseil régional d'Alger, M. Messaâdia a réaffirmé que le Parti a toujours accordé une grande attention aux problèmes de justice.

Auparavant, le bâtonnier d'Alger a fait état des préoccupations des avocats quant au fonctionnement actuel de la justice et rappelé que la mission de l'avocat, qui s'insère dans un cadre légal, doit être facilitée afin de contribuer au bon fonctionnement de la justice.

Rappelons que le barreau d'Alger est à la disposition de tous nos ressortissants pour leur donner, à titre gracieux, toute consultation et autres conseils juridiques. Il suffit d'écrire à M. le bâtonnier d'Alger. Palais de Justice - Alger.

Après les raids aériens français

Le raid des super étendards français au Liban, à l'Est de Baalbeck, a fait de nombreuses victimes. De nombreuses réactions ont eu lieu dans le monde, alors qu'en France presque tout l'éventail politique l'a approuvé, excepté le PCF et l'extrême gauche.

Le gouvernement algérien, pour sa part, a fait savoir à la France le 20 novembre, « sa préoccupation » à la suite de « l'action militaire française menée dans la Bekaa, au Liban ».

Un communiqué du ministère des affaires étrangères précise que le secrétaire général du ministère a convoqué l'ambassadeur de France pour attirer son attention « sur le fait que de pareilles initiatives, au-delà des pertes humaines et matérielles qu'elles engendrent, alimentent dangereusement le cycle de la violence et l'engrenage de la tension ». Le responsable algérien a déclaré à son interlocuteur : « Dans le drame du Liban, l'obligation de retenue s'impose d'une manière toute particulière à ceux-là même dont la présence au Liban se veut une contribution à la réconciliation nationale et à la paix ».

M. Walid Joumblatt, chef du parti socialiste progressiste libanais, avant de quitter Damas pour Alger où il est arrivé le 20 novembre, a condamné ces raids, les qualifiant « d'acte criminel » et de « massacre ». « De quel droit, a-t-il déclaré, la France frappe-t-elle des civils et les habitants de Baalbeck et comment s'est-elle permis d'entreprendre un tel acte criminel ? »

REPROBATION

Au sommet franco italien de Venise, le chef de la diplomatie italienne M. Giulio Andreotti, n'a pas caché sa réprobation en déclarant son opposition à « toute forme d'action militaire, surtout lorsqu'elle peut retarder le moment de la paix ».

Les autres réactions internationales, hormis celles des pays du proche orient, vont de la condamnation la plus vigoureuse, comme à Téhéran et Moscou, à une prudente réserve, comme à Londres.

Par ailleurs, dans une déclaration faite à Alger le 16 novembre, le porte-parole du ministère des affaires étrangères estime que « la proclamation d'un Etat indépendant chypriote-turc représente une atteinte grave, tout à la fois, aux résolutions et décisions des Nations Unies et du mouvement des non-alignés et aux efforts persévérants actuellement déployés dans la recherche d'une solution politique à la satisfaction du peuple chypriote ».

« L'Algérie, poursuit la déclaration, réaffirme son ferme attachement à l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et le non-alignement de la république de Chypre ».

• POURSUIVANT L'EXAMEN DU PROJET DE LOI portant décorations des moudjahiddine, la commission juridique et administrative de l'Assemblée populaire nationale s'est réunie sous la présidence de M. Chaibout Solthane Brahim et en présence de M. Bakhti Nemiche, ministre des moudjahid-

Téhéran :

« Les Américains et les Français se sont vengés de la pire manière » a déclaré le président iranien Ali Khamenei. Il a ajouté « une grande partie du territoire libanais est occupée par l'ennemi. Dans une autre partie, les Phalangistes racistes dominent. Et dans une dernière partie, les avions étrangers viennent les bombarder ».

Moscou :

L'agence Taas a vigoureusement dénoncé le raid de l'aviation française estimant que par cette « action agressive », la France « s'est placée au même rang que les partenaires de l'alliance stratégique anti-arabe : les Etats-Unis et Israël ».

Londres :

Le Foreign Office Britannique a déclaré qu'il « regrettrait toute nouvelle escalade de la violence au Liban ».

Vatican :

L'observateur Romano affirme que le raid de l'aviation française au Liban fait partie d'une « logique qui semble contraire à la paix ». « Ceux qui avaient accepté de sauvegarder les idéaux de paix se trouvent entraînés, peut être malgré eux, dans une logique contraire à la paix ».

Alger :

Enfin dans une déclaration faite à Alger, le 17 novembre, le porte-parole du ministère des affaires étrangères indique que « le complot permanent contre la nation arabe et les intérêts fondamentaux de ses peuples, prend dès lors une dimension aux conséquences incalculables et impose des défis d'une envergure nouvelle ».

« Ceux qui ont pris sur eux, ajoute la déclaration, cette lourde responsabilité face à la nation arabe, et en premier lieu face à leurs peuples doivent savoir qu'il atteignent la cause arabe en ce qu'elle a de plus sacré : la libération de la Palestine ».

Le porte parole a indiqué que « nulle excuse ni nulle justification ne sauraient légitimer l'accomplissement d'un tel acte qui tend à parachever ce que le sionisme fort de puissantes complicités n'a pu jamais atteindre ».

dine.

Ce texte législatif vise à concrétiser sur le plan juridique les recommandations et orientations de la direction politique qui insiste sur le respect et la reconnaissance de la nation à ceux qui ont abandonné famille, champs, usine, lycée et faculté pour libérer le pays.

Après une visite historique :

Pour que le futur prime sur le passé

La venue de Chadli Bendjedid, premier président de la République algérienne a été accueillie officiellement en France, constitue un événement politique important. Et cela à différents niveaux. D'abord parce que cette visite est symboliquement porteuse d'espoir. D'un espoir qui signifie qu'une page est définitivement tournée entre la France et l'Algérie et qu'il appartient à nos deux peuples d'écrire les autres. Dans un langage différent qui montre que nos communautés, au-delà de l'histoire, parfois sombre, ont un chemin à effectuer ensemble.

Car ce qui compte au-delà des accords officiels, portant sur les contrats commerciaux, c'est bien le respect que chaque peuple doit à l'autre. C'est, notamment, l'attention que nous, Français, nous devons avoir vis-à-vis de la communauté algérienne pour que ses droits soient respectés. Car ses devoirs, personne n'oublie de les lui rappeler. Mais les droits où sont-ils quand les vérifications d'identité sont effectuées, sans ménagement, dans les couloirs du métro ? Où sont-ils ces droits quand des enfants sont tués dans les cités ? Qu'en a-t-il été encore des droits des familles des émigrés algériens, plus de soixante-dix, dont les assassins n'ont jamais été traduits en justice ?

En attirant la vigilance sur le volet humain, il convient aussi de rappeler que la communauté Algérienne a aussi sa culture. Pouvoir garder ses racines c'est important, d'autant que nous pouvons en bénéficier. Partager les traditions, c'est aller manger le couscous chez un voisin algérien ou boire le fameux thé à la menthe. Et si de nombreux Français regardent parfois d'un œil en coin des travailleurs algériens dans l'autobus, les mêmes ne font pas la fine bouche devant les spécialités culinaires venues d'Algérie...

Car, ce qui doit primer, au-delà de tous les intérêts économiques — certes non négligeables —, c'est ce qui doit être la base de nos relations futures. Et c'est dans les échanges quotidiens que se forment celles-ci.

Pour ma part, étant journaliste, je suis allée pour la première fois en Algérie en novembre 1977. Dans ce pays pour lequel j'éprouvais plus que la sympathie. J'avais, en effet, dans ma jeunesse, compris que l'on ne peut empêcher les peuples à disposer d'eux-mêmes... d'être indépendants.

Après ce reportage qui m'avait amenée avec un groupe de travailleurs de tous les coins de France qui venaient, au travers de leur comité d'entreprise, découvrir une terre, une culture, un peuple, les réalités de la vie quotidienne, j'étais retournée en « El Djezir » avec mon époux et mon fils. En vacances, mais avec cette préoccupation de mieux connaître ce peuple si hospitalier. A mes voisins qui s'étonnaient de nous voir partir sans crainte « en pays inconnu », j'expliquais comment nous étions accueillis dans le plus petit village.

Par exemple, en plein ramadan, nous avons été invités au pied du Djurdjura à partager le repas d'un jeune instituteur rencontré sur la route... Ou bien encore cette soirée mémorable passée auprès de Bejaia, dans le village agricole d'Amizour, à l'invitation des camarades de l'UGTA avec tous les membres de la coopérative. C'était l'été 1978. Nous y avons discuté jusqu'à l'aube, de la situation de nos deux pays. La gauche venait de perdre les élections en France et nous analysions toute la signification que cela avait pour les échanges entre nos pays, comme on le sait fort mauvais. Pour ma part, je me souvenais de cet article que j'avais écrit quelques mois auparavant après mon premier voyage en Algérie, en novembre 1977, et qui se concluait ainsi : « La responsabilité d'un gouvernement de gauche sera de normaliser et de privilégier ses rapports avec l'Algérie. Et surtout d'inviter le président de ce pays à venir en France ». Pour que le futur prime sur le passé. Voilà c'est chose faite.

Pour nos deux peuples, il nous reste tant de projets à réaliser ensemble que nous ne risquons pas de nous ennuyer. La vie est longue. **Inch Allah.**

Marie Paule de Pins
Journaliste
militante CFTD

• UN ACCORD DE COOPERATION ALGERO-TUNISIEN dans le domaine de l'éducation a été signé à Alger entre le secrétaire d'Etat à l'enseignement secondaire et technique, M. Mohamed Larbi Ould Khelifa et le ministre tunisien de l'Education, M. Frej Chedly.

L'accord porte sur la constitution de commis-

sions mixtes qui auront pour mission d'étudier les possibilités d'unification des programmes de l'enseignement.

L'accord concerne également l'intensification de la coopération bilatérale à travers les échanges d'expérience et l'organisation de séminaires en matière d'éducation et de formation professionnelle.

Entretien
avec Mme Georgina Dufoix

Le passé étant apuré, l'avenir est prometteur

Il y a cinq mois exactement, Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat chargée de la famille, de la population et des travailleurs immigrés, nous accordait sa première interview. C'était quelque temps après des municipales dont la campagne électorale avait été bien hostile aux immigrés, notamment à notre communauté.

Mme Dufoix a bien voulu nous recevoir encore, la semaine dernière. C'était au lendemain de la visite officielle en France du président Chadli Bendjedid. Elle nous a fait part de ses sentiments et de ses réflexions sur cet événement « exceptionnel », mais, également, sur son récent séjour en Algérie — lors de la visite officielle dans notre pays de M. Pierre Mauroy —, sur les nouvelles relations établies entre Paris et Alger et leurs répercussions sur la situation de la communauté algérienne vivant en France.

• Sur son séjour en Algérie.

« C'était la première fois que je posais le pied sur le sol algérien. Ce fut à la fois une grande joie et une grande émotion pour moi. J'étais extrêmement heureuse de cette visite qui m'a permis de mieux compren-

dre les efforts remarquables qui sont faits par l'Algérie d'aujourd'hui pour développer le potentiel économique qui est le sien. J'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux responsables de votre pays. J'ai eu aussi l'occasion de visiter des réalisations très originales (fermes autogérées, villages socialistes). L'un et

Mme Dufoix, devant l'Intercontinental, quelques instants avant la rencontre entre le président Chadli et la communauté algérienne.



l'autre m'ont apporté, sur ce qu'est l'Algérie d'aujourd'hui, une vision à la fois dynamique et porteuse d'espérances ».

• Sur la visite en Algérie de M. Pierre Mauroy.

« La visite de M. Pierre Mauroy a été importante parce que, il l'a dit lui-même, « nous avons voulu bannir, à cette occasion, le mot contentieux des relations franco-algériennes ». Nous avons donc avancé sur tous les dossiers qui pouvaient poser des problèmes ou qui en posent encore entre l'Algérie et la France, au regard de leur histoire commune. Mais, nous avons aussi progressé dans les domaines de l'avenir. Le passé étant apuré de tout contentieux, l'avenir est prometteur. Nous avons traité d'économie, de développement industriel et de coopération. Nous avons évoqué également les problèmes de la communauté algérienne en France qui préoccupent, à juste titre, le président de la République Chadli et l'ensemble du gouvernement algérien.

« Très justement, en effet, les autorités algériennes sont préoccupées par la vie de la communauté algérienne en France, sa sécurité et sa dignité. C'est aussi la préoccupation du gouvernement français, du Président de la République et de son premier ministre.

« Durant cette visite, nous avons évoqué quelques-uns de ces problèmes tels que la formation ou l'habitat. Savez-vous que dans un cas comme dans l'autre, la communauté algérienne est bien lotie par rapport aux autres communautés étrangères ? Nous avons parlé de l'accord sur la circulation entre les deux pays et de l'échange de lettres de 80. Celui-ci vient à terme à la fin de cette année et un nouvel accord interviendra sur les bases de l'accord de 1968.

« Nous avons également évoqué les problèmes des Français nés en Algérie et qui vivent aujourd'hui sur le sol français. Je crois que c'est important que l'on puisse, sans pas-

sion et sans amertume, envisager aujourd'hui ces deux problèmes en même temps. Et je dois dire que, pour ma part, j'ai trouvé que c'était un effet d'une très grande volonté de la part des deux présidents de la République, français et algérien, que d'avoir pris en considération ces deux communautés lors du voyage du président Chadli à Paris. »

• Sur la visite du président Chadli en France.

« Je pense que c'est une visite exceptionnelle. 20 ans après, croyez bien que j'étais bouleversée de voir le drapeau algérien sur les Champs Elysées. Lorsque j'étais étudiante — je terminais mon bac - je me battais pour l'indépendance de l'Algérie : ce drapeau, je ne pourrai pas l'oublier. C'est quelque chose de fort (Mme Dufoix en parle, effectivement, avec grande émotion). Ecouter la Marseillaise, écouter l'hymne algérien à la fois sur le sol algérien et sur le sol français, ça signifie simplement que l'on ne s'est pas battu pour rien et que l'on a réussi à trouver une coopération entre vous et nous qui a un sens pour l'avenir. Le président Chadli et le président Mitterrand l'ont bien ressenti lors de la réception à l'Intercontinental. Nous avons eu l'occasion de voir les deux hommes applaudis d'une façon particulièrement chaleureuse.

« La visite du président Chadli est une visite qui compte pour la communauté algérienne en France également. Il y a une ou deux choses qui me semblent essentielles à ce sujet : la première, c'est qu'il a rappelé que les Algériens qui étaient sur le sol français sont des ambassadeurs de l'Algérie. Mais, il a rappelé aussi que le retour en Algérie devait être un élément important de leur vie. En ce qui nous concerne, nous ne souhaitons pas voir partir la communauté algérienne. Nous disons simplement que celles ou ceux qui le souhaitent peuvent le faire. Et, savoir qu'ils seront bien accueillis dans leur pays d'origine, est, pour eux, essentiel.

« Cette visite est également importante au plan économique. Nous avons fait état des achats d'Airbus et de camions Renault par l'Algérie. Ceci s'inscrivait dans un cadre plus général de coopération Nord-Sud qui avait été inaugurée par l'accord de février 82 sur le gaz. Cette visite s'inscrit dans une double coopération de pays qui, en matière internationale, sont engagés dans la même démarche.

« Elle consiste à dire aux deux super puissances qu'ils existent et que, parfois, le partage du monde est quelque chose qui ne les satisfait pas totalement. Ils le disent avec leurs identités différentes, placées économiquement et socialement à des endroits différents, mais ils le disent sur le même créneau. D'autre part, je pense que le dialogue Nord-Sud, qui avait été très largement

développé par le président François Mitterrand à Cancun, et qui est repris à la fois par le président Chadli et le président français, à toute occasion, est tout à fait significatif. Je suis persuadée que le développement de la planète n'est imaginable que si l'on fait un très gros effort de coopération entre les pays dits développés et les pays dits en voie de développement. Nous avons là une coopération exemplaire à mettre en place.

« La qualité de la visite du président Chadli nous aidera à établir ce dialogue. A la fois avec vous, mais aussi avec d'autres pays qui ont des principes de politique internationale semblables. »

• Sur l'échange de lettres de septembre 80.

« D'une part, il est caduc sur le plan juridique à la fin de décembre prochain. D'autre part, l'esprit qui avait présidé à cet échange de lettres n'existe plus. L'accord de 1968 redeviendra la règle dans son ensemble ; il est possible que cet accord, qui est intervenu avant les mesures algérienne (1973) et française (1974) sur les flux migratoires, soit rénové sur certains points. Donc, le principe de l'accord de 1968 restera le principe de base, mais il sera revu sur certains points pour le réactualiser et, éventuellement, le réaménager. »

• Sur la formation.

« Certains travailleurs d'origine étrangère ont des difficultés à cause d'une mauvaise connaissance de la langue française pour avoir accès au système ordinaire de formation fran-

çais. C'est sur ce point là que je souhaite intervenir. Un créneau supplémentaire a été octroyé au FAS (Fonds d'Action Sociale) pour agir justement en faveur d'une formation spécifique, dans le cadre des formations ordinaires. C'est l'orientation que j'ai demandé au FAS de retenir pour les nouveaux stages de formation. Cela ne signifie pas spécificité des stages, mais une aide particulière à un moment donné.

« En matière de formation, nous avons également mis en place des stages de formateurs plus adaptés à ce qu'est la réalité de l'immigration d'aujourd'hui et j'y attache une attention particulière. Même si c'est encore peu important en quantité, pour moi, c'est un axe essentiel de la politique. »

• Sur l'habitat.

« Le passif dans ce domaine est lourd, très lourd. Pourquoi ? Parce que le logement social des grandes banlieues pose en soi un problème. Sans faire de procès à personne, on a beaucoup construit à l'époque et mal construit. On l'a fait sans se préoccuper de la vie quotidienne et collective des gens qui allaient vivre dans ces appartements. Et les travailleurs immigrés sont largement les hôtes de ce type de bâtiments parce qu'ils sont venus à cette période-là en France, d'une part, et qu'ils vivent dans les grandes concentrations industrielles, d'autre part.

« Il y a donc un énorme travail à faire, aussi bien en faveur des immigrés que des familles françaises de même catégorie socio-professionnelle. Que peut-on faire ? Pour ce qui est de la résorption des cités de transit, nous avons mené une action

Mme Dufoix à Alger à l'occasion de la visite officielle en Algérie du Premier ministre Pierre Mauroy.



très énergique depuis 6 mois pour liquider toutes les structures à ossature métallique de la région parisienne. Cette action a porté ses fruits à 80 %. C'est important, mais il y a encore du travail à faire. Il est très délicat et très difficile de déplacer des familles de leur environnement habituel, mais il faut achever la résorption de ces cités. Pour celles de Bezons et de Gutenberg, j'ai pris l'engagement de les résorber avant mai 84. C'est un engagement qui va me demander un effort considérable et beaucoup d'énergie, mais je le tiendrai. Il y a encore deux actions importantes aux Minguettes et à La Courneuve et l'insertion de la communauté immigrée dans l'effort national pour le logement social,

notamment l'augmentation de 50 % de l'allocation logement en 1981. »

• Sur l'emploi.

« C'est un problème important parce que le chômage dans les communautés immigrées est un peu plus important qu'il ne l'est globalement en France. Nous traversons une période économique difficile. Je dirais que le problème de l'emploi des travailleurs étrangers est peut-être celui qui nous préoccupe le plus, mais qu'il est directement lié à la formation. C'est par la formation que l'on pourra résoudre le problème de l'emploi. »

Destruction d'un bâtiment à ossature métallique dans une cité de transit.



D.R.

Georgina Dufoix avec les marcheurs contre le racisme

Dimanche dernier, ils étaient à Strasbourg, en attendant l'ultime étape du 3 décembre à Paris.

Dans le quartier du Neuhof, au milieu des cités délabrées, ils avaient rendez-vous avec Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat à la famille et aux immigrés.

Les jeunes émigrés n'ont pas manqué de rappeler à Madame le ministre que « des Minguettes y'en a partout en France »

Rencontre plus que symbolique, car Mme Georgina Dufoix a constaté de visu les conditions de vie des familles habitant la cité.



D.R.

• Sur la réinsertion.

« La réinsertion dépend d'abord très largement de la volonté qu'expriment les populations elles-mêmes et, ensuite, des pays d'accueil. Le président Chadli a redit combien il souhaitait que les travailleurs algériens puissent revenir dans leur pays. Mais, il faut dire combien ce retour peut parfois être difficile. Deux moyens peuvent, aujourd'hui, le rendre facile : les 15 000 francs ou la formation-réinsertion pour ceux qui désirent rentrer chez eux. Ma préférence va bien sûr à la formation-réinsertion dans la mesure où elle s'effectue en harmonie avec le pays d'origine. Car, elle n'est intéressante que si elle correspond à un besoin réel d'établir la coopération avec le pays d'origine. Ceci est valable avec tous les pays qui ont exactement la même analyse, l'Algérie comme les autres.

« Je ne crois pas au retour massif et je ne crois pas au retour forcé. Je pense que les retours ne se feront que si l'insertion dans le pays d'origine peut se réaliser dans de bonnes conditions. »

• Sur l'information en faveur de l'immigration.

« Une brochure a été diffusée à un million d'exemplaires. Elle nous permet aujourd'hui de ne plus entendre les affirmations habituelles sur les immigrés, du genre « ils nous bouffent notre travail ». Il apparaît qu'un certain nombre de tabous sont tombés depuis quelque temps. »

• Sur la sécurité et la dignité des immigrés.

« Les travailleurs sociaux français ne sont pas préparés à comprendre les réalités sociales et culturelles de l'immigration, en particulier en matière de famille. Les conceptions sont différentes en France et en Algérie. Cela amène des conflits considérables, notamment au niveau des jeunes de la seconde génération. Je ferai un effort particulier pour établir cette compréhension.

« D'autre part, je pense que la qualité des nouvelles relations franco-algériennes aura des répercussions dans ce domaine. Progressivement, les Français comprendront que les travailleurs immigrés, du moins les travailleurs algériens, outre qu'ils sont venus pour construire la France, sont aussi des frères.

« Je ne dirais pas que maintenant, il y aura moins d'attentats, parce que je n'en sais rien. Les attentats sont le fait de personnes isolées, donc non contrôlables par la police. Mais, je sais que l'échéance est proche du moment où les problèmes de compréhension entre les communautés s'atténueront, puis disparaîtront. »

**Propos recueillis par
Mustapha Aït Khaled**

L'assassinat de Habib Grimzi

Une nouvelle barbarie

Durant la nuit du lundi au mardi 15 novembre, un jeune algérien de 26 ans — Habib Grimzi — né à Oran et travaillant à la Sonatrach d'Arzew, a été assassiné dans le train Bordeaux-Vintimille. Après avoir subi les provocations, puis les insultes de quatre légionnaires en puissance escortés d'un sous-officier instructeur, Habib Grimzi a été roué de coups, mortellement frappé à la tête puis jeté du rapide qui roulait à 140 km à l'heure.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le train n'était pas vide et toutes les scènes ont eu de fort nombreux témoins qui n'ont, à aucun moment, cru bon de réagir voire même de protester. Il aura fallu attendre que le contrôleur du train, qui avait cru mettre à l'abri le jeune voyageur en l'isolant des quatre tueurs, avertisse par radio ses responsables directs pour que les policiers puissent cueillir, à leur arrivée, trois des assassins, le quatrième ayant jugé préférable de reprendre la route en sens inverse, après son forfait.

Deux jours plus tôt, dans une autre région de France, au Nord précisément, quatre jeunes maghrébins rentraient chez eux tranquillement. Ils furent bientôt entourés d'une

bande de voyous. Deux d'entre eux ont réussi à s'enfuir tandis que les deux autres allaient être, ni plus ni moins, torturés par leurs agresseurs. Ces derniers les ont ainsi martyrisés pendant plus de trois heures, laissant l'un d'entre eux dans le coma et l'autre gravement atteint par les coups et les sévices subis.

Dans les deux cas, pour les mêmes circonstances, la même vermine dira qu'elle ne savait plus ce qu'elle faisait, que tout était dû à l'alcool, bref qu'elle a agi sans penser à mal. Mais, dans une situation comme dans l'autre, la même vermine savait qu'elle s'en prenait à des Arabes, à des Maghrébins. Elle se savait guidée par une impulsion raciste indéniable, impulsion que les médias ont développée à n'en pouvoir mais il n'y a pas si longtemps et que d'aucuns partis et organisations n'ont pas craint d'encourager.

Comment s'étonner dès lors que, cette fois encore, les nombreux passants de Forbach et les nombreux voyageurs du train de Bordeaux aient fait comme s'ils n'étaient pas là, comme s'ils n'avaient rien vu, rien entendu... Certes, il y a eu la réaction du contrôleur du train, d'une part, et celle de l'habitant de Butten, d'autre part, mais celle-ci ne

met-elle pas en fin de compte davantage en relief l'apathie voire la complicité tacite de la grande masse.

D'aucuns s'évertueront, une fois de plus, à trouver maintes explications à des actes qui ne sont en définitive que la traduction d'un véritable état d'esprit, sinon d'un climat. Faut-il rappeler les nombreux meurtres gratuits de cet été 83 qui a vu les tirs sur les enfants maghrébins s'échelonner au gré des surenchères racistes des uns et électoralistes des autres ?

Le racisme est bien vivant, il tue et se développe. Mais n'est-il en fin de compte condamnable que lorsqu'il tue ? Il y a ceux qui frappent et ceux qui disent de frapper. Il y a les esprits frustrés qui agissent et ceux qui crient d'agir. Contre ceux-là, ne fera-t-on jamais rien ? La loi antiraciste est-elle là pour tous les racismes ou s'agit-il seulement d'un « tiens, vaut mieux... » ? Il y aura d'autres Habib Grimzi et d'autres traductions de ce cancer à Forbach ou ailleurs si les véritables criminels, les authentiques racistes fielleux et souterrains ne sont pas eux aussi châtiés. Il y aura surtout un avenir fasciste en France que d'aucuns semblent vouloir à tout prix...

S.A.

L'Amicale des Algériens en Europe demande un châtement exemplaire

A la suite du lâche assassinat de M. Habib Grimzi, l'Amicale des Algériens demande un châtement exemplaire contre les criminels.

« Une fois de plus la communauté algérienne est victime d'un meurtre odieux, perpétré par de lâches assassins, obéissant aux incitations racistes qui se développent en France, dans certains milieux, particulièrement depuis les dernières élections municipales » déclare l'Amicale qui relève « la célérité avec

laquelle les forces de sécurité ont procédé à l'arrestation des criminels ».

L'Amicale demande à ce que « les auteurs des crimes odieux qui ont visé la communauté algérienne soient sévèrement châtiés ».

Par ailleurs, les observateurs dans la capitale française relèvent que les réactions énergiques exprimées par les autorités françaises à ce sujet sont inhabituelles et les lient au climat créé par la récente visite officielle du président Chadli Bendjedid en France.

Les réactions

L'affaire du Bordeaux-Vintimille a déclenché, une série de réactions tout aussi indignées les unes que les autres. Le porte-parole du gouvernement, M. Max Gallo « devant cet acte particulièrement barbare », appelle « chaque citoyen à prendre conscience du fait que le racisme est un cancer qui ronge les fondements démocratiques d'une société. Il est de la responsabilité de toutes les formations politiques dignes de ce nom, par leurs attitudes, leurs discours, leurs actes en toutes occasions et en tous lieux, de favoriser cette prise de conscience du danger ». Le gouvernement a exprimé sa détermination à lutter « contre toutes les formes de racisme ».

• de Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat chargée de la famille, de la population et des travailleurs immigrés,

a exprimé également son « extrême indignation ». « Ces événements sont notamment l'effet du climat délibérément raciste entretenu par certains discours politiques récents », a ajouté Mme Dufoix.

• du Parti socialiste

Le Parti socialiste a condamné de son côté jeudi 17 novembre dans un communiqué « avec horreur le crime odieux du train Bordeaux-Vintimille » qui a été commis à l'encontre d'un jeune algérien par trois candidats à l'incorporation dans la légion étrangère.

M. Michel de la Fourrière, secrétaire national aux droits de l'Homme du P.S. a souhaité dans ce communiqué que « les Français prennent conscience, à cette occasion, des extrémités auxquelles conduit l'état d'esprit raciste entretenu en permanence par certains écrits et certaines campagnes, et colporté

avec complaisance par tant de gens « qui ne sont pas racistes, mais... »

• Le Parti communiste a tenu un meeting « anti-raciste et de solidarité » mardi 22 novembre pour protester contre l'assassinat d'un jeune touriste algérien, M. Ghemzi, 26 ans, dans le train Bordeaux-Vintimille.

La manifestation qui a succédé à une vague d'indignation dans tous les milieux français a été présidée par M. Paul Laurent, membre du Comité central du PCF, en présence de M.J.C. Gaysson, membre du Bureau politique du Parti communiste.

• de de la CGT

qui parle de « crime odieux », déclare : « Voilà où mène l'action des Chirac et autres Le Pen ». Pour René Lomet, secrétaire de la CGT, « ce crime est le résultat des campagnes haineuses menées par

la droite et l'extrême droite contre les travailleurs immigrés. A cultiver la haine, on en arrive au crime ». René Lomet a appelé les travailleurs « à réagir vivement contre ces campagnes scandaleuses ».

• du MRAP

déclare que « lourde est la responsabilité de ceux qui depuis des mois, et à des fins politiques s'emploient systématiquement à susciter l'hostilité contre les immigrés ». Le MRAP demande

des « sanctions exemplaires contre les criminels » et le renforcement de la loi de 1972 « pour permettre l'intervention des associations anti-racistes dans la défense des victimes ».

L'assassinat de Habib Grimzi

Soyez maudits...

« L'autre soir, je rentrais tranquillement chez moi, après avoir veillé jusqu'à onze heures, du côté de Montparnasse. Pour qui connaît le secteur, l'endroit est loin d'être éclairé aussi bien qu'on pourrait le croire. En effet, depuis le croisement avec le boulevard Raspail et jusqu'à hauteur des Gobelins, le chemin est digne des meilleurs films à suspense.

Je rentrais donc chez moi lorsqu'un grand gaillard, casquette marine et veste de tweed, s'est mis à me pister juste après m'avoir croisé. Comme il fouillait en même temps ses poches, je me suis senti étreint par une angoisse profonde et j'ai commencé à accélérer le pas tout en considérant les faits et gestes du quidam.

Sans doute a-t-il été aussi étonné et mal à l'aise que moi, mais je vous assure que dans des conditions aussi dramatiques on se sent, bon gré mal gré, à la merci du premier hasard et du premier raciste venu... »

Ce témoignage de Salah L... a quelque chose de fondamental et de poignant. Combien sont-ils, en effet, les travailleurs immigrés maghrébins qui peuvent, aujourd'hui, se targuer d'avoir parcouru le chemin qui mène du travail à la maison sans nourrir la moindre appréhension, sans trembler à l'idée d'être soi-disant pris dans une rixe ? Combien ne se sont pas trouvés provoqués, insultés, malmenés qui n'ont dû leur salut, en fin de compte, qu'à l'extrême dose de maîtrise de soi et à la certitude qu'en cas de malheur la justice, ici, ne serait peut-être pas prompte à voir en eux des adeptes de la légitime défense ! Et pourtant...

Pourtant, que de crimes ont été commis depuis le 10 mai 1981 dont les auteurs — il est vrai — ont trouvé une autorité moins laxiste et, même, une justice moins compréhensive si l'on tient compte du verdict des Assises de Strasbourg voici quelques mois. Un verdict qui est tombé comme une exception qui vient rendre plus criarde la règle.

Nous avons cru que le langage moralisateur des uns et l'attitude sévère des autres aurait effet et raison de la bête immonde mais c'est sans doute mésestimer le sens et l'importance du message qui a été asséné pendant des mois et des mois lors de la campagne électorale pour les Municipales de mars 1983. Qui ne se souvient de ces débats télévisés, de ces empoignades épiques sur les immigrés, source de bien des maux et d'abord de chômage et d'insécurité.

Pour la Droite, d'abord, et pour l'extrême-droite ensuite, l'alliance était de nature et non point, comme on a essayé de nous le faire croire après, de conjecture. Car l'ennemi, promptement désigné à la vindicte populaire (ce ne sont pas les aristocrates du XVI^e qui ont voté Jean-Marie LE PEN), sous le pieux euphémisme d'« immigrés » qui ne concerne ni les Portugais (les plus nombreux, pourtant) ni les Yougoslaves, ni les Italiens, ni tout ce qui s'apparente de près ou de loin à un honnête travailleur français mais bel et bien les bougnouls, les maghrébins et, accessoirement, les noirs qui viennent assombrir le paysage économique et social de la patrie-mère des Droits de l'Homme... l'ennemi, disait-on, ce sont tous les Mohamed, Ali, Akli et leurs semblables...

Dans un contexte de crise, c'est bien connu, il est rare que le fascisme ne montre pas les dents. Ceux du Front National qui ont élaboré la stratégie de collaboration avec certains partis de droite savent bien où ils voulaient et où ils veulent en venir. Chacun aura remarqué la promptitude de ces partis ou de ces rassemblements à dénoncer l'horrible lynchage de notre concitoyen Habib Grimzi, dont le seul crime était d'avoir cru prendre un train français, en France, en toute sécurité...

Il est, de ce fait, remarquable également que la seule personne dans tout un train qui ait cru devoir faire quelque chose — en l'occurrence prévenir la police — ait été le convoyeur. Pourtant, ce n'était pas les témoins qui manquaient lorsque Habib Grimzi a été d'abord insulté, puis roué de coups pour être en fin de compte proprement défenestré.

Habib Grimzi sera donc la enième victime d'un racisme ignoble que d'aucuns n'ont hésité ni à encourager ni à exploiter politiquement pour revenir au pouvoir. L'histoire retiendra cependant que ces partis politiques, ces organisations et autres officines qui ont ainsi lancé de véritables appels au meurtre et sciemment renforcé le climat raciste, sous prétexte d'insécurité, ont de toute évidence leur part de responsabilité.

Intervenu quelques jours seulement après que le président François Mitterrand eut évoqué devant le président Chadli Bendjedid le droit de notre communauté à la dignité et à la sécurité, ce crime odieux achève de préciser la ligne de démarcation entre ceux qui ne cesseront jamais de ressasser une haine morbide et vénéneuse de l'Algérie et ceux qui croient en la dimension souveraine et authentique de notre peuple.

Certes, les assassins crapuleux de Habib Grimzi seront, à n'en point douter, châtiés de façon exemplaire. Rien que cela constitue une nouveauté et donc une satisfaction, même minime, même dérisoire au regard de ce que ces soi-disants « voyous » ont commis. Car il ne faut pas se leurrer. Ils ont bel et bien été commis pour cet acte et les auteurs véritables peuvent désormais observer, à l'abri de l'opprobre et du châtement, le suffrage de leur intervention. Mais, disons-leur ici et à jamais, devant la liste de leurs innombrables et jeunes victimes, mortes du seul fait de leur algérianité, Soyez Maudits...

S.A.

Hospitalisés à Cochin

Une étrange sollicitude

Lorsque M. Saci A..., chirurgien algérien actuellement en période de recyclage au service cardio-vasculaire de l'hôpital Cochin, nous a proposé de passer quelques heures avec lui, un samedi de préférence, nous avons tout d'abord cru à une boutade.

Puis, le sérieux de la proposition étant confirmé, nous avons pris rendez-vous avec lui afin de connaître, avec plus de vérité et de profondeur, les conditions des malades algériens dans un des hôpitaux parisiens les plus réputés.

La première des choses qui retient l'attention, une fois passé le carcan des services d'admission — pointilleux et exigeants à l'extrême dès qu'il s'agit d'étrangers non résidents, surtout des maghrébins —, c'est le soin avec lequel le personnel hospitalier, en général, et para-médical, en particulier, prend en charge les nouveaux venus.

DEPUIS UNE ANNEE...

Déjà, à ce niveau et au fait de ce premier contact, le patient, d'où qu'il vienne, se sent pleinement rassuré, trouvant la chaleur indispensable et l'intérêt tant espéré auprès de ces dizaines d'infirmières et d'infirmiers.

On serait même tenté, en suivant du regard les innombrables couloirs immaculés menant tantôt à des salles où d'étranges appareils semblent vous guetter, tantôt à des chambres guillerettes qui vous font découvrir soudain que vous êtes bien fatigué, on serait même tenté — disons-nous — de crier avec Montesquieu « comment peut-on être malade ? ». En fait, la réalité est tout autre que celle à laquelle on pense lorsqu'on se laisse plus ou moins subjugué par un décor aussi net. L'habit fait-il toujours le moine ? Et le moine est-il toujours aussi concentré sur sa mission et rien d'autre que sa mission ?

Les malades algériens qui viennent se soigner ici représentent presque toujours des cas assez critiques — « Nous essayons, explique Saci A..., de tout tenter dans nos services, au pays, et c'est vraiment lorsque nous ne pouvons pas aller plus loin dans l'investigation ou dans la thérapeutique que nous donnons au malade notre aval pour la prise en charge d'une hospitalisation en France... »

Cet aval n'est pas d'une incidence minime sur les efforts de développement de notre pays. Il faut savoir, en effet, que le coût de la journée d'hospitalisation, **non compris les prestations thérapeutiques**, varie selon les établissements hospitaliers de 1 800 à 2 000 francs par jour !

« Je suis là depuis environ une année » nous a raconté Mohamed B..., un malade arrivé à Cochin pour l'examen et le traitement d'une tumeur particulièrement maligne. Ce patient qui devait initialement faire l'objet d'une analyse attentive, puis d'un traitement ad hoc, et être aussitôt rapatrié afin d'être suivi par ses médecins habituels, n'en peut plus d'attendre ; toujours, c'est le même refrain « nous n'avons pas encore achevé les examens... votre cas est très difficile. Mieux vaut prendre son temps que de commettre une erreur de diagnostic... », etc. Les explications, ce n'est pas ce qui manque et, sans doute on peut croire qu'elles sont généralement fondées.

« Mais, rétorque Saci A..., il y a quand même des cas précis où l'abus

est manifeste ». Témoin, le cas de cette patiente, Mme N... qu'il a lui-même « suivie » à l'hôpital Frantz Fanon, à Annaba, et qu'il a envoyée à Cochin pour un examen beaucoup plus approfondi, toujours à cause d'un cancer mal circonscrit. « L'acte aurait pu durer, en tout et pour tout, une journée... Elle est là depuis une semaine... Heureusement, le fait même que je sois présent incite les praticiens traitants à une certaine diligence et je pense qu'elle repartira avec son fils d'ici à quelques jours. C'est un exploit ! »

Oui, l'exploit apparaît dès lors que les situations les plus nombreuses, nous aurions dit également les plus classiques, concernent le premier cas cité. Les malades algériens, venus avec une prise en charge de la Sécurité sociale algérienne, n'ont qu'une idée en tête : être bien soignés. Ce désir légitime finit donc par occulter complètement toute autre considération, à tel point que le fait même de demeurer dans une longue situation d'expectative — pensionnaire n'en pouvant mais d'un établissement au pensionnat plus coûteux qu'un « 5 étoiles » ! — leur semble secondaire...

70 MILLIARDS EN 1982

« Si vous demandez une quelconque justification au fait que le malade algérien est gardé beaucoup plus longtemps que le malade autochtone, vous aurez des surprises, explique M. Saci A... Lorsque j'ai moi-même posé la question à mes collègues, au terme d'une intervention très béni-

Ces patients n'en peuvent plus d'attendre..



D.R.

gne, on m'a rétorqué que les malades d'outre-méditerranée sont « dénutris » (sic) et doivent, dès lors, faire l'objet d'un suivi beaucoup plus long.

Voilà pourquoi n'importe quel patient opéré aujourd'hui peut quitter l'hôpital au bout de quelques jours, sauf s'il a traversé la mer, auquel cas il peut s'attendre à demeurer ici pour un bon bout de temps... »

Faut-il vraiment douter qu'à la base, le souci des hospitaliers paraît tenir à une idée de rentabilisation maximale. Garder un malade algérien dix jours, cela représente une somme assez rondelette. Quant au coût global de l'ensemble des soins dispensés à nos ressortissants, il fut de 700 millions de FF pour l'année 1982 !

Les efforts consentis par notre pays dans le domaine de la santé ont été, à l'instar de nombreux autres secteurs, spectaculaires et efficaces. Qu'on en juge ! De 3 professeurs agrégés algériens en 1962, le quota est passé à 142 aujourd'hui, tandis que le nombre des maîtres-assistants a été multiplié par quatre (520 en 1982).

En Algérie, il y a actuellement 9 000 médecins qui exercent, dont 2 500 étrangers, soit un médecin pour 2 200 habitants. Certes, on est encore loin du rapport souhaitable, tel que celui des pays développés (1/1 500) mais la formation médicale est en constante progression et on pense pouvoir compter, en 1990, sur quelque 26 000 médecins.

Les objectifs du plan, en ce domaine, sont, de façon très exhaus-

sive, de parvenir à la mise en place d'une polyclinique pour 25 000 habitants, d'un centre de santé pour 3 000 habitants et de 3 lits en moyenne pour 1 000 habitants. Pour illustrer, de manière concrète, les efforts évoqués, il faut signaler qu'en 1982-1983, ont été réceptionnés 44 hôpitaux de 60 à 240 lits (dont 27 en préfabriqué) 20 écoles paramédicales (de 150 à 300 places) et 30 écoles spécialisées pour les handicapés.

C'est dire l'ampleur des investissements et l'importance accordée à ce secteur par la Direction Politique qui n'a pas hésité, en 1981-1982, à doter certains de nos établissements hospitaliers — les principaux C.H.U. notamment — des appareils les plus modernes tels que les scannographes, par exemple.

Des malades qu'on dit « dénutris ».



D.R.

La présence des assistantes sociales de l'Amicale des Algériens en Europe apporte un réconfort moral important.



D.R.

UN PASSIF ?

Certes, le déficit de notre infrastructure hospitalière existe toujours et il appelle des actions et des mesures encore plus soutenues. C'est d'ailleurs dans le domaine du personnel paramédical que ce déficit est le plus important : 50 000 agents paramédicaux, à l'heure actuelle, 36 centres de formation et 3 instituts de technologie de la santé publique. Mais il y a, à l'heure actuelle, 17 000 élèves en formation et, dès 1982, 6 000 candidats(es) termineront chaque année leurs études. Cela devrait, donc, permettre d'atteindre, en 1990, le rapport espéré d'un paramédical pour 300 habitants, soit environ 90 000 agents paramédicaux.

L'hospitalisation à l'étranger, même lorsqu'elle est plus que nécessaire, coûte beaucoup à notre pays. Ses lacunes, ses contraintes sont évidentes. La visite que nous avons effectuée à Cochin, en compagnie d'un praticien algérien en période de recyclage, nous a éclairé sur les tenants et les aboutissants de ce problème. Nul doute que dans la plupart des autres établissements hospitaliers de la région parisienne comme de la province (Lyon, Marseille, etc.) il en va toujours ainsi.

Récemment, un texte français est venu codifier les moyens de « récupérer » les sommes non payées par les étrangers en situation d'hospitalisation en France (Arrêté du Ministre de la Solidarité). Il doit exister certainement un passif, ce n'est pas encore un contentieux. Mais le fait est que bon nombre de nos patients venus pour dix - quinze jours ne quittent l'hôpital qu'un, deux ou même six mois après ! Il va de soi qu'une telle situation porte un grave préjudice à la Sécurité sociale et à l'économie de notre pays. Elle ne pouvait donc se poursuivre indéfiniment.

Voilà pourquoi notre gouvernement avait décidé, récemment, de mettre un terme à cette hémorragie de devises et de veiller dorénavant à ce que la plus grande partie possible des actions thérapeutiques ait lieu en Algérie. A la limite, on pourrait même fort bien concevoir, ainsi que l'explique fort justement M. Saci A..., de faire venir le professeur indispensable pour une ou deux semaines. Le coût sera sûrement moindre et l'avantage beaucoup plus important et pour le malade et pour les résidents qui pourront ainsi le rencontrer lors de conférences.

En attendant, à Cochin, comme sans doute ailleurs, il y a encore des malades algériens qui font l'objet d'une garde attentive et jalouse. D'aucuns affirment même qu'il y a des établissements où ils servent à tester de nouveaux médicaments. En tout cas, ils font vraiment l'objet d'une étrange sollicitude...

A.C.

Enseignants algériens en stage à Nice

Un stage de formation et d'information pour la scolarisation des enfants migrants a été organisé du 10 au 15 octobre derniers, à Nice, au profit des enseignants algériens en langue arabe détachés auprès de la Région Sud de l'A.A.E., soit 22 instituteurs et 2 inspecteurs. Ce stage a été organisé à l'initiative du CEFISEM de Nice suite à la réunion de coordination et de travail de la commission académique tenue à Marseille en vue de la mise en place des cours de langues et cultures d'origine dans les écoles élémentaires.

D'un haut niveau général grâce à la compétence professionnelle du personnel d'encadrement, il a permis à nos enseignants détachés de s'informer, par une série de conférences et de projections de films, sur la scolarisation des enfants migrants, en général, et ceux de notre communauté résidant en France, en particulier.

De larges débats, des échanges de vue et des réflexions communes ont permis de mettre en relief tous les aspects touchant aux méthodes et procédés pédagogiques employés par nos enseignants. Des communications sur les organigrammes du ministère français de l'Education nationale et de notre ministère de l'Education et de l'enseignement fondamental ont été faites par l'assistance.

Les objectifs assignés à l'école fondamentale de neuf ans, en Algérie, ont été largement commentés à la lumière d'un rapport présenté par M. Messaoud Chellig, inspecteur de langue arabe dans la région de Marseille et responsable du groupe de stagiaires.

INFORMATION MENSONGERE

D'autres orateurs ont, par la suite, attiré l'attention des encadreurs du CEFISEM sur le fait que les familles algériennes continuent à subir, malgré l'accord algéro-français, les effets d'une information mensongère et de pressions morales intolérables. Ainsi, il est des gens qui leur présentent cet enseignement de l'arabe comme un handicap de nature à limiter la progression scolaire de leurs enfants, une source d'échecs et de retards scolaires. D'autres n'hésitent pas à leur dire que, en suivant les cours d'arabe, leurs enfants perdraient le bénéfice de l'enseignement de matières fondamentales contrairement aux dispositions de l'accord algéro-français du 21 décembre 1981. De son côté, M. Michel Séguet, directeur du CEFISEM et inspecteur départemental de l'Education nationale, devait donner lecture des textes français régissant l'enseignement des langues et cultures d'origine et ceux de l'accord algéro-français

du 21 décembre 1981. Il devait notamment déclarer : « En application des dispositions des textes français, l'enseignant de langues et cultures d'origine est membre à part entière de l'équipe éducative, et les résultats des enseignements de la langue arabe sont pris en compte dans l'appréciation générale du travail de l'enfant ; l'expérience a fait apparaître que le maintien des enfants algériens dans la connaissance de leur langue et de leur culture a constitué un élément positif de l'adaptation même de ces enfants dans les établissements scolaires français ».

TABLE RONDE

Enfin, une table ronde organisée en présence de M. Jean-Paul Pfister, chargé de mission auprès du cabinet du Secrétaire d'Etat aux immigrés, en mission dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a permis aux stagiaires d'énumérer leurs problèmes dans un ordre chronologique tout en proposant des débuts de solutions.

Le refus, par la caisse de maladie de Marseille, de prendre en charge le détachement de la Sécurité sociale des enseignants en exercice dans les établissements du département des Bouches-du-Rhône a été évoqué. A ce propos, il faut signaler que c'est la

enseignants détachés en exercice dans les autres départements du sud de la France ne se sont pas heurtés à ce genre de difficultés.

Ce stage s'est terminé par une réception à laquelle ont été conviés, notre Consul à Nice, l'inspecteur d'Académie de Nice, le délégué aux affaires culturelles de la région Sud, la directrice de l'Ecole normale des institutrices, le chargé de mission auprès du secrétariat d'Etat à l'Immigration et les cadres du CEFISEM.

Dans une allocution, l'inspecteur d'académie de Nice a dit l'intérêt particulier porté à l'enseignement de la langue arabe dans les établissements d'enseignement et aux récents accords algéro-français.

De son côté, M. Kouider Assal, délégué chargé de l'Education et des affaires culturelles au niveau de la région Sud de l'AAE, a remercié les autorités académiques de Nice pour l'organisation de ce stage au profit de nos enseignants détachés.

**Le travail
et la rigueur
pour garantir
l'avenir**

Le comité départemental de Metz de l'Amicale des Algériens en Europe a dignement célébré l'anniversaire du 1^{er} novembre. La réception qui a été organisée à cette occasion, a réuni les militants et MM. R. Meguerneze, délégué régional de l'A.A.E., Abad, consul d'Algérie à Metz, et Bouzid, coordinateur de l'A.A.E. à Metz.



Voyage au bout de la mort

« Je voulais tirer en l'air » a dit le douanier pour expliquer la mort de l'homme, sur lequel il venait de tirer, un jeune de 20 ans, dont le tort est de s'être trouvé sur le quai marseillais, où il a été pris pour un « clandestin ».

Encore une bavure, dira-t-on, mais qui vient de coûter la vie à un Algérien, non encore identifié. Le meurtrier est actuellement à la prison des Baumettes sous mandat de dépôt pour « homicide volontaire ».

Voyager, quand bien même clandestinement, vaut-il la peine de prendre une balle en plein milieu du dos ?

● Un match de football opposant l'équipe d'Argenteuil à une sélection locale s'est déroulé le vendredi 11 novembre à Beaumont-sur-Oise.

En dépit du temps froid et brumeux, les deux équipes se sont

comportées honorablement au cours d'une rencontre équilibrée qui a vu la victoire d'Argenteuil par 6 buts à 5.

Buts pour Argenteuil : Bouaza Amar (4 buts) et Anseur Mohamed (2 buts).

Le paiement des prestations-maladie aux ayants droit étrangers d'un assuré social

Dans La Semaine n° 60, nous avons publié la lettre d'un de nos compatriotes assuré social en France auquel l'Assistance Publique réclamait une importante somme pour l'hospitalisation de sa femme tombée malade alors qu'elle était en vacances en France. Ce n'est qu'un cas parmi tant d'autres ; un cas-limite pour lequel nous sommes en train de réunir les éléments de réponse.

Au cours de cette enquête, nous sommes rendus compte que, dans le domaine du paiement des prestations-maladie aux ayants droit étrangers d'assurés sociaux, il existait de graves anomalies dues, en partie, à la pratique abusive de certains centres de paiement des prestations d'assurance maladie, en partie, au manque de précision de certains passages de la convention algéro-française.

Le groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI) et le syndicat CFDT ont écrit, le 16 juin 1982, au ministère de la Solidarité, pour dénoncer ces pratiques. En octobre 1983, le GISTI publiait un document sur ce problème. Un document que nous estimons assez complet pour être reproduit ici.

Condition de résidence des ayants droit de ressortissants étrangers travaillant en France

I — RAPPEL DU PROBLÈME SOULEVÉ

A l'occasion d'un litige opposant un assuré d'origine malienne à la Direction de la 3^e Circonscription Administrative, la question se pose de savoir si les instructions figurant au Fichier de Documentation (Rub. 3 B II F 3/) qui subordonnent le règlement des prestations aux ayants droit de ressortissants étrangers travaillant en France à la production d'un titre de séjour ou de toute autre pièce présumant d'une résidence régulière sont valablement justifiées.

II — LES TEXTES

L'article L.245 du Code de la Sécurité sociale dispose que :

« Les travailleurs étrangers remplissant les conditions visées à l'article L. 241 sont assurés obligatoirement dans les mêmes conditions que les travailleurs français.

Lesdits travailleurs et leurs ayants droit bénéficient des prestations d'assurances sociales s'ils ont leur résidence en France ».

Cependant, les textes concernant l'assurance maladie n'apportent aucune précision quant à cette notion de résidence.

Il est à noter qu'en matière de prestations fa-

Fac-similé de la note du GISTI.

GISTI

Octobre 1983
Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés

NOTE SUR LE PAIEMENT DES PRESTATIONS-MALADIE AUX AYANTS-DROIT ÉTRANGERS D'UN ASSURÉ SOCIAL

Le 16 juin 1982, le GISTI écrivait au Ministère de la Solidarité Nationale, pour dénoncer la pratique abusive de plusieurs centres de paiement des prestations de l'assurance-maladie qui consistait à exiger de la part des ayants-droit étrangers d'un assuré social la présentation d'un titre de séjour.

Comme l'on sait, il n'est pas rare que des travailleurs étrangers en France, assurés au régime général de la Sécurité Sociale, fassent venir leur famille auprès d'eux.

Certains signalent immédiatement à leur centre de paiement le transfert de résidence définitive de la famille ; ce qui permet à celle-ci de bénéficier des prestations en application de la législation française.

Mais d'autres, le plus souvent par ignorance, omettent d'effectuer cette démarche, et certains centres de paiement arguent alors de l'absence de titre de séjour des ayants-droit pour refuser la prise en charge des prestations en nature de l'assurance maladie. Quelques centres, en toute méconnaissance de la législation élémentaire sur le séjour des étrangers, vont même jusqu'à réclamer un titre de séjour pour des enfants de moins de 16 ans !

Or, il faut savoir que la réglementation en vigueur ne permet nullement d'exiger un titre de séjour des ayants-droit pour qu'ils bénéficient de la prise en charge. Les prestations ne peuvent pas être refusées à la famille qui réside régulièrement avec l'assuré ; cette notion de "régularité" s'enten-

miliales, les dispositions législatives sont sensiblement différentes puisque l'Article L. 512 du Code stipule :

« bénéficient de plein droit des prestations familiales dans les conditions fixées par le présent livre les étrangers titulaires d'un titre exigé d'eux en vertu soit de dispositions législatives ou réglementaires soit de traités ou accords internationaux, pour résider régulièrement en France ».

En outre, les décrets 75.354 du 13 mai 1975 relatif à l'interruption volontaire de grossesse et 80.548 du 11 juillet 1980 relatif à l'assurance personnelle stipulent qu'est réputée résider régulièrement en France toute personne qui est en possession d'un titre de séjour ou d'un document en tenant lieu dont la liste est établie par arrêté ministériel.

Toutefois, aucun texte ne prévoit d'étendre ces dispositions au cas des ayants droit d'un travailleur étranger.

A contrario, le décret n° 82.442 du 27 mai 1982 relatif aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers précise que le conjoint venant rejoindre dans le cadre du regroupement familial un époux régulièrement autorisé à résider sur le territoire français, est lui-même dispensé pour l'entrée en France de présenter un

document mentionnant l'objet et les conditions de son séjour. Cependant, il reste tenu de régulariser par la suite sa situation.

Par ailleurs, un certain nombre de conventions internationales prévoient la prise en charge par l'institution étrangère des soins des ayants droit restés dans le pays d'origine.

Outre les accords entre les pays membres de la CEE (Article 19), il s'agit des conventions conclues avec :

- l'Algérie (Art. 11)
- l'Autriche (Art. 16)
- l'Espagne (Art. 16)
- le Mali (Art. 9)
- le Maroc (Art. 11)
- le Portugal (Art. 16)
- la Turquie (Art. 15)
- la Tunisie (Art. 11)
- la Yougoslavie (Art. 8 B).

Ainsi, la prise en charge par les Caisses des ayants droit venus en France dans le seul but d'y être soignés conduirait à un double financement par le biais :

- du remboursement des soins à l'assuré,
- des compensations forfaitaires entre les institutions des différents pays.

Le montant des remboursements entre institutions est calculé, suivant les diverses conventions internationales, soit en fonction des dépenses réelles, soit sur une base forfaitaire.

Il en est ainsi en ce qui concerne la convention franco-malienne, des dépenses afférentes aux prestations en nature servies aux travailleurs autorisés à transférer leur résidence (article 7) et aux membres de la famille demeurés dans le pays d'origine (article 9).

Dans ce dernier cas, le montant forfaitaire est calculé en multipliant le coût annuel moyen des soins par famille dans le pays d'origine par le nombre de familles de travailleurs exerçant leur activité dans l'autre pays.

En conséquence, le remboursement forfaitaire à l'institution malienne intervient dès lors qu'une attestation de droit a été délivrée pour la prise en charge de la famille demeurée au Mali quelque soit le montant des dépenses réelles et même si aucune dépense n'a été engagée pour la famille considérée.

III — DISCUSSION DU PROBLÈME

Comme l'a rappelé à plusieurs reprises, la Caisse Nationale et ainsi que le précisaient les Services Ministériels dans une lettre

CAISSE PRIMAIRE
D'ASSURANCE MALADIE
DE PARIS

LE DIRECTEUR GENERAL

PARIS, le 20 Juillet 1983

Syndicat C.F.D.T.
Union Départementale de PARIS
67, rue de Dunkerque
75009 PARIS

Monsieur l'Administrateur,

L'attention de Monsieur le Directeur Général a été appelée sur le litige opposant :

— Monsieur
Mle :
Domicilé :

et la Direction de la 3ème Circonscription Administrative.

L'article L.245 du Code de la Sécurité Sociale dispose que :

"les travailleurs étrangers remplissant les conditions visées par l'article L.241 sont assurés obligatoirement dans les mêmes conditions que les travailleurs français.

Lesdits travailleurs et leurs ayants-droit bénéficient des prestations d'assurances sociales s'ils ont leur résidence en France."

L'assuré conteste le fait qu'il lui soit demandé, pour reconnaître le droit aux prestations, à titre d'ayant-droit, de sa conjointe, de présenter le titre de séjour de cette dernière pour preuve du caractère permanent de sa résidence en France, conformément aux instructions actuellement détenues par les Centres de Paiement.

Une étude de la Division Documentation-Information, dont j'ai demandé, à cette occasion, la réalisation, et dont vous voudrez bien trouver sous ce pli un exemplaire, conclut qu'en l'absence de dispositions légales limitant à ce seul moyen de preuve la vérification du caractère permanent de la résidence, une déclaration sur l'honneur pourrait être acceptée.

69 bis, rue de Dunkerque - 75453 PARIS CEDEX 09

.../...
280 63.6

Aussi, je vous informe que, le dossier de Monsieur ... étant détenu par le Centre de Paiement n°... , j'interviens auprès de la Direction de la 1ère Circonscription Administrative pour que le dossier de Monsieur ... fasse l'objet d'un nouvel examen, et que les instructions aux Centres de Paiement seront modifiées en conséquence.

Toutefois, je crois devoir mentionner le fait que, notre Organisme devant demeurer vigilant quant à la justification de ses dépenses, la véracité des déclarations de l'assuré pourra faire l'objet d'une vérification, notamment s'il s'agit de dépenses d'hospitalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/LE DIRECTEUR GENERAL
LE DIRECTEUR ADJOINT
GESTION TECHNIQUE

J. COMET

• Réponse du directeur général de la CPAM de Paris.

du 23 avril 1979 (B.J. P. 41 Algérie Jaune n° 34.1981), dès lors que les conventions internationales ne prévoient pas le cas de séjour temporaire en France des ayants droit demeurant en Algérie, ceux-ci ne peuvent bénéficier des prestations de l'assurance maladie.

Le même bulletin juridique précise que ces dispositions concernent également les autres pays pour lesquels le transfert des ayants droit en France

n'est pas prévu, donc le Mali.

Les accords internationaux primant la législation française, il ne saurait, en effet, être question d'appliquer cette dernière lorsque des ressortissants étrangers sont exclus des dispositions conventionnelles.

Les Caisses ne peuvent donc prendre en charge les ayants droit venus en France dans le seul but de se faire soigner (cf. : réponse du 17 mai 1979 de Madame le Ministre de la

Santé et de la Famille à une question parlementaire).

Il y a donc lieu d'opérer une distinction entre les séjours temporaires et les cas de résidence permanente.

En conséquence, il convient de dégager les moyens de preuve permettant de vérifier que la condition de résidence est effectivement remplie.

Les décrets 75-354 et 80-548 précités ont l'avantage de fournir une réponse détaillée à ce problème.

C'est pourquoi il avait été décidé de faire référence à ces textes pour les ayants droit (MJP 6/80 du Fichier de Documentation).

Cependant leur prise en compte dans ce cas est, d'une part, dépourvue de base légale, d'autre part inadaptée à certaines situations (ex. : les enfants mineurs peuvent résider sur le sol français sans documents officiels).

Par contre, l'adoption d'une attitude plus souple (étude de chaque cas particulier en fonction des circonstances de fait au moyen d'éléments tels que : certificats de scolarité, délais entre la date d'entrée sur le sol français et la date des premiers soins...) a le désavantage de compliquer la tâche des Centres de Paiement et de conduire à ce que des décisions inégalitaires soient prises selon l'appréciation retenue par chaque Responsable de Centre.

IV — AVIS DE LA DIVISION DOCUMENTATION-INFORMATION

Ainsi que l'ont réaffirmé les Services de la CNAMTS contactés téléphoniquement, il convient, en la matière, de conserver une attitude vigilante afin de ne pas laisser la porte ouverte aux abus et à la prise en charge de soins n'incomant pas aux Caisses.

Dans ce cadre, la présentation d'un titre de séjour demeure le moyen le plus probant et le plus simple d'opérer une distinction entre les ayants droit résidant en permanence en France et ceux effectuant un séjour dans le seul but de recevoir des soins.

Toutefois, en l'absence de dispositions légales limitant à ce seul moyen de preuve la vérification du caractère permanent de la résidence, une attestation sur l'honneur pourrait être acceptée, les Centres se réservant ainsi une possibilité de recours s'il s'avère par la suite qu'il s'agit d'une fausse déclaration. ●

ENTRETIEN AVEC JACQUES PANIGEL

Et si c'était à refaire...

Panigel, auteur du célèbre « Octobre à Paris » répond aux questions de **la Semaine****La Semaine.**

Vous représentez quelque chose de particulier dans le cinéma français. Voulez-vous nous parler de vous et privilégier quelque peu votre tranche de vie précédant immédiatement les événements du 17 octobre 1961, car la réalisation de ce film qui est en elle-même toute une histoire ?

Jacques Panigel — En effet, j'ai fait un film historique, un film qui reste une espèce de mystère puisqu'on ne peut plus le voir depuis des années. J'ai toujours vu le cinéma comme le moyen d'expression et de culture de notre temps et lorsque je me suis senti prêt à faire du cinéma, moi qui était avant tout un écrivain, un philosophe et un homme de science, je me suis trouvé devant ce qu'on appelé pudiquement « la guerre d'Algérie » et que j'appelle pour ma part, la guerre contre les Algériens. De même que j'ai fait la guerre contre les nazis, j'ai fait la guerre contre ceux qui faisaient la guerre aux Algériens. Pour moi, c'était une forme de guerre pour la liberté et je ne connais pas d'autres guerres qui puissent s'accepter. Depuis le déclenchement de la révolte des algériens en 1954, toutes mes ambitions cinématographiques, en quelque façon, se trouvaient mêlées à ma lutte militante puisque fortuitement, il se trouve que j'avais été l'auteur d'un scénario qui a été acheté par Pathé, une grande maison de production. J'ai vu là, en même temps que je militais d'ailleurs, le moyen de rentrer dans la pratique cinématographique. J'ai ainsi sacrifié la vente elle-même, car celle-ci devait s'accompagner d'une transformation au cinéma américain. Ce que j'ai refusé.

Mais ce que je voulais surtout, c'est rentrer au cinéma comme auteur de films. J'ai donc sacrifié des intérêts matériels en demandant de faire la réalisation. Surtout que ce film a eu un titre grotesque, « la peau et les os » qui n'avait aucun rapport avec mon titre. Pendant le tournage de ce film en 1960, j'ai été arrêté pour mon action militante, de telle sorte que je ne suis le réalisateur de ce film que pour un tiers. J'avais un co-réalisateur Jean Paul Sassi et superviseur technique, un homme digne et habile et qui finalement, sur le plan de la réalisation, a été responsable pour les deux tiers du film. Je suis l'auteur du scénario, des dialogues mais en vérité, les séquences tournées par moi-même avec l'assistance technique de J. P. Sassi sont minoritaires. Lorsque j'ai demandé à être réalisateur au détriment de mes intérêts matériels, bien entendu, le producteur en a profité pour imposer des acteurs que je ne voulais pas. Je me suis trouvé face à des difficultés qu'au fond, tous les cinéastes rencontrent. Ainsi, arrêté pour mes fonctions de secrétaire national du comité Audin, le film en question « la peau et les os » s'est finalement achevée et monté sans moi. Le titre horrible voulait singer les séries noires alors qu'il ne l'était pas du tout. Déjà depuis trois ans, j'avais en tant que secrétaire du comité Audin, indiqué à mes collègues, très souvent d'origine universitaire et pour qui, la culture c'est avant tout la lecture, que nous devions dépasser justement la chose lue, non pas la négliger, loin de là et vous savez combien a été important leur rôle dans le développement de la lutte contre cette guerre indigne. Il s'agissait donc de faire rentrer dans le combat

politique vraiment, le cinéma. Par le prestige qu'il s'était acquis, le comité Audin avait obtenu de ses militants des contributions financières de telle sorte que nous avions une certaine masse de manœuvres, et j'ai proposé à mes camarades du secrétariat, de faire un film sur la « guerre d'Algérie ». Nous étions alors en 1959/60 et il suffisait d'interroger un cinéaste dit de gauche pour qu'il déclare automatiquement son désir de faire un film sur la « guerre d'Algérie ». Les noms de ces cinéastes sont présents à tous les esprits certains sont morts et il serait inélégant de ma part de les citer. Mais je peux vous dire, si vous vous reportez à la presse de l'époque, vous verrez que certains des noms les plus célèbres du cinéma et qui aujourd'hui recueillent les lauriers les plus flatteurs, n'ont manqué de faire ce genre de célébrations. Je me suis mis en rapport avec beaucoup d'entre eux ; je leur ai dit, nous, du comité Audin, nous avons des bons rapports avec les Algériens ; nous avons des moyens de rentrer en contact avec les responsables du Front, que ce soit en France ou en Algérie. Nous avons un peu d'argent et moi Panigel, je peux vous aider à réaliser ce film que vous déclariez à la presse, avoir envie de faire. Aucun d'entre eux n'a donné suite à ces propositions, sous les arguments les plus divers. Je me trouvais devant l'absence la plus totale. Aussi, connu des services de police comme je l'étais et, étant un universitaire qui, entre les tâches scientifiques d'une part et son travail de militant d'autre part, je n'avais pas le temps de démarcher les producteurs et je ne voyais donc pas comment, ce

souhait d'inclure le cinéma totalement dans la culture, pourrait se réaliser à l'occasion de ces événements moralement si important. La manifestation du 17 octobre s'est produite. Prévenu par des camarades en liaison avec des responsables de la Fédération de France du FLN, je me suis précipité à partir de 6 h 1/2 sur certains des endroits prévus pour le parcours de la manifestation.

Ce que j'ai vu sous la pluie, je me souviens, m'a à la fois scandalisé, certes, mais pas terrifié, parce qu'il faut garder le sens de la mesure, n'est-ce pas. Car aussi ignoble qu'ai été la police en cette époque, ce n'était tout de même pas la gestapo. C'était ignominieux parce que cela se passait dans les rues de Paris et je me suis dit qu'on ne peut pas laisser cela.

Le lendemain lors d'une réunion du secrétariat du comité national du Comité Audin, j'ai repris tout ce que je viens de développer ici et notamment, que nous ne pouvions pas rester avec ces quelques millions d'anciens francs à ne rien faire. Si vous êtes d'accord, je fais un film sur le 17 octobre. Bien entendu, la manifestation étant passée, mon projet a été donc de raconter la tragédie du 17 octobre dans les conditions du 17 octobre ; autrement, réaliser un film complètement moral, si je puis dire, et qui ne serait ni un document, ni une fiction mais quelque chose qui doit se faire avec les militants algériens, qui, à la base avaient fait le 17 octobre. Et c'est ce qui a été réalisé. Raconter comme une tragédie en 3 actes, les causes du 17 octobre, en faisant témoigner des hommes et des femmes, martyrisés, battus, jetés à la Seine, car c'était un

sport que la police pratiquait depuis le couvre-feu imposé aux Algériens à l'automne 1960.

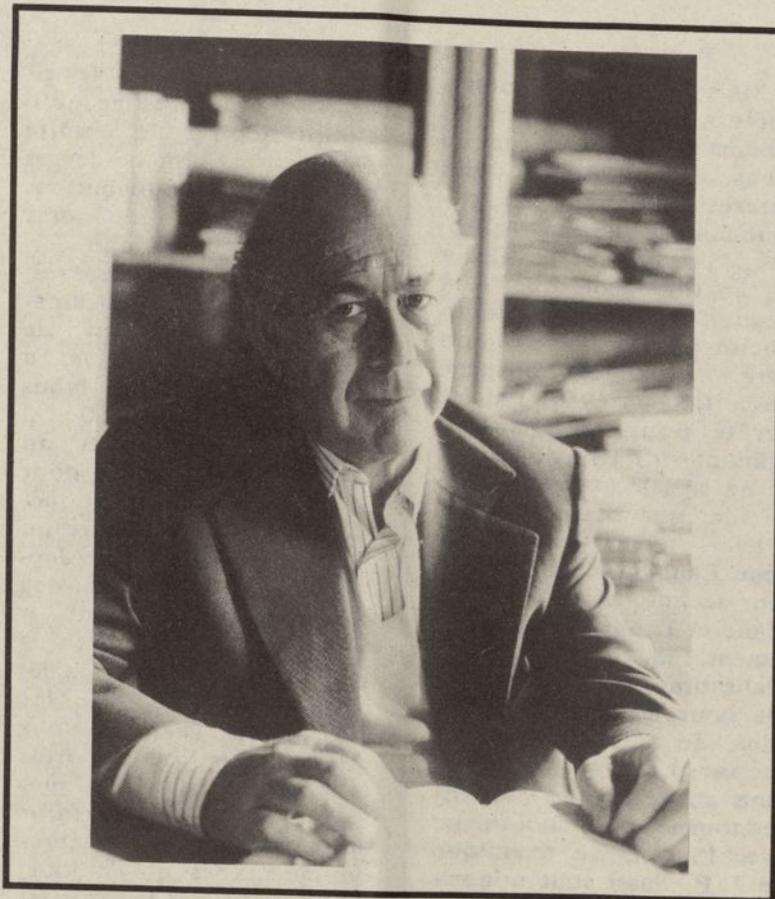
J'ai montré comment tout ceci, ne pouvait amener une organisation responsable, des hommes dignes de ce nom qu'à se manifester dans leur liberté. J'ai obtenu donc des responsables du Front, non sans difficultés, qu'on me laisse toute liberté à l'intérieur des bidonvilles ou du quartier de la goûtte d'or pour que l'on recommence un petit 17 octobre, si je puis dire, avec les mêmes menaces, la police, les har-kis, etc...

— Le film « Octobre à Paris, est-il l'acte d'un militant ou le témoignage d'un cinéaste courageux ?

— On ne peut le définir dans les termes aussi simples. Ce film est plutôt une tentative, je crois, sinon unique, du moins rare pour pouvoir faire un film de morale politique. Donc, nous sommes ici en présence d'un homme de cinéma qui se disait comment il allait pouvoir insérer le cinéma dans un combat immédiat pour la liberté. J'ai vu des hommes dans les rues, s'exprimer avec une grande dignité et rencontrer quelque chose qui ne pouvait pas manquer de faire penser aux nazis. Alors que peut faire le cinéma là dedans, sinon à expliquer les hommes, les risques qu'ils courent et apporter témoignage de la façon dont ce combat pour la liberté et la dignité, a été l'objet d'une répression sauvage. Quant Ponté Corvo réalisa la « bataille d'Alger », il est parti d'une totale reconstitution ; René Vautier avec « Algérie en flammes », a pour sa part, réalisé un documentaire. « Octobre à Paris », n'est ni l'un ni l'autre et en même temps l'un et l'autre, puisque ce film est en somme, l'explication rationnelle en même temps que le témoignage de ce qu'est une manifestation. J'ai choisi un Bidonville où la structure du Front était suffisamment solide pour mobiliser à nouveau près d'un millier de camarades algériens. J'ai dit aux militants, voilà, vous êtes maintenant deux ou trois jours avant le 17 octobre, en train de préparer la manifestation. Faites donc ce que vous aviez fait à l'époque, étant bien entendu conscient que nous

allions ensemble prendre des risques. Ces risques ont été voulu, pour que, ce que nous allions obtenir, ne soit pas quelque chose de fuyant ni de discret. Ma démarche de cinéaste a privilégié une présence criarde, à la différence de l'école de Jean Rouch qui cachait sa caméra. Mon engagement était total au sens où si des polices de répression faisaient irruption, le cinéaste serait bastonné et arrêté comme les

ment que c'est un film qui dérange pour deux raisons. C'est un film qui donne mauvaise conscience à ces cinéastes dont je vous ai parlé plus haut. Ce film a été réalisé par quelqu'un qui n'était pas mêlé aux intrigues du cinéma et aussi peut être parce que c'est le film qu'ils auraient aimé faire. Voilà pour le premier point. Il dérange dans un second temps, parce qu'il n'est pas très adéquat à ce qu'est pour la conscience



autres. En somme, une affaire qui soit vécue par moi de la même façon que les autres. J'avais aussi une vision esthétique, des travellings, des vues plongeantes, en filmant du toit des gourbis du bidonville. La réponse est donc, tu vois beaucoup plus complexe.

— Historiquement, que représente aujourd'hui ce film dans le cinéma français ?

— Il représente d'abord un mystère pour beaucoup de gens, puisqu'il a pratiquement disparu et que professionnellement, pour les jeunes cinéastes qui apprennent leur métier dans les écoles, il ne représente rien. On connaît son titre uniquement dans les dictionnaires du cinéma, le Sadoul, en l'occurrence. Pour l'instant c'est un film dormant.

— Selon vous, peut-on dire que c'est un film qui dérange encore ?

— Je pense effective-

ment, un tel film. Il est bien clair que ce qui me paraît très important dans ce film c'est non seulement le film en lui-même, mais la façon dont il a été fait, diffusé, notamment à travers des projections dans tout un réseau de salles clandestines, où sous prétexte d'un autre film, on projetait « Octobre à Paris » — J'ai transporté le film en Amérique, à Venise, à Cannes, ceci pour vous donner un exemple du bruit provoqué en son temps. Ceci m'amène à conclure que l'on s'en souvient mais que l'on ne souhaite vraiment pas le voir d'autant plus, ajouterai-je, devant certaines propositions, notamment celle de René Vautier qui voulait le diffuser, j'ai exigé au préalable, la réalisation d'un court métrage en guise de préface filmique, pour expliquer le pourquoi de « Octobre à Paris », et que pour dire, pour des raisons pédagogiques, comment on peut réaliser

un tel film si l'on veut le faire. Je voulais donc, dans cette préface raconter l'histoire de ce film qui devait impliquer nécessairement la mise à ma disposition d'un certain nombre de moyens.

— Ce film de la mémoire et d'une certaine façon, de la clandestinité, est censuré aux publics ?

— Légalement, ce n'est pas la censure qui empêche la projection de ce film mais une censure de fait, dans la mesure où je ne vois pas comment ce film peut être montré. Personnellement, je ne veux montrer ce film au public, qu'assorti de cette préface pour laquelle il faudrait qu'un producteur déclenche la mécanique d'une production de trente minutes, à la qualité esthétique qui me convienne, et deuxièmement, il faudrait que le film soit projeté à la télévision, en salles, comme tant d'autres pour ne citer que le « Chagrin et la pitié ». « Octobre à Paris » est d'abord un film de la liberté, de l'existence de l'être même, du combat des Algériens pour leur liberté et leur dignité. C'est donc en ceci que le film est intéressant pour ne pas dire exemplaire. Certes, il prend effectivement cet aspect de mémoire dont il faut tenir compte, puisque je ne suis pas mort.

— D'aucuns prétendent que vous avez des griefs contre l'Algérie. Qu'en est-il exactement ?

— Je n'ai aucun grief et je ne sais pas qui peut le prétendre. J'ai été un adversaire actif du colonialisme, un point c'est tout.

— L'histoire ne se répète pas sans doute, et si c'était à refaire... ?

— A n'en pas douter, je crois, que je ferais la même chose où alors je ne me reconnaitrais pas moi-même. Car la question que vous me posez et bien que je ne mélange pas les niveaux d'horreur, c'est comme si vous me demandiez quarante trois ans après le triomphe du nazisme en France, si je resterais les bras croisés. Je pense que c'est un sujet d'estime à l'égard de soi-même.

Propos recueillis par Moulay B.

LES ABRANIS

*Les ailes largement déployées
vers le succès*

*Déjà plus de vingt ans maintenant
que Karim et Shamy
chantent l'Algérie, le terroir,
la joie, la vie...
tout en donnant à leur démarche musicale
une dimension universelle*

★ Comme une aire d'envol, les lettres du nom « Abranis » servent de socle à un aigle aux ailes largement déployées regardant de ses yeux perçants un décor gris sur lequel s'alignent des colonnes enserrées de chaînes.

A regarder de près le dernier 30 cm des Abranis, on ne peut s'empêcher de penser à un de leurs anciens succès « Elit d'Lbaz... » (j'étais épervier, libre et heureux). Pourtant la chanson date ; mais comme tout succès qui se respecte, elle a marqué ; l'empreinte des Abranis ayant, une bonne fois pour toute, laissé sa trace sur la cire de la mémoire.

Les Abranis ? Qui ne connaît ? Il suffit de fré-

quenter les magasins de disques pour se rendre compte du quarté du hit-parade de la chanson émigrée : Idir, Djurdjura, Jamel Allam, les Abranis. Dans l'ordre ou dans le désordre, selon l'humeur du temps et les circonstances.

**DIX-HUIT ANNEES
DE FIDELITE**

En fait, les Abranis c'est avant tout Karim Abdenour et Shamy El Baz. Dix-huit années de fidélité à la musique et à la chanson. Un bail, convenez-en, qui a toutes les chances de durer longtemps, longtemps encore.

Une photo donne toute sa mesure à la pérennité de cette amitié.

A droite : Shamy affichant une pilosité faciale avec ce soin qu'ont les artistes à porter leur barbe, c'est-à-dire avec un rien de désinvolture mâtinée de fierté conquérante. Shamy gratte de la guitare.

A gauche : Karim, un côté rocker assagi, le blouson au vent sillonné d'arabesques de fil, et un air de parenté lointaine avec Mouloudji. Il chante tout en s'accompagnant de sa guitare rythmique.

C'est ça, avant tout, les Abranis.

« Notre vœu est de ne pas être des poètes de mode ou de passage, des chanteurs d'actualité ou de circonstances, mais plutôt chanter la durée, l'éternité ». C'est Shamy qui

parle, et il sait de quoi, lui, l'enfant de Tilatiouine qui connaît la valeur des choses, la valeur de la terre et qui ne cache pas que jeune, tout jeune, il a gardé des moutons et des chèvres. A meksa, au sens mélioratif !

« C'était initiatique à la vie, reconnaît-il aujourd'hui, et il en est de même dans la chanson. Il faut, pour construire la durée, passer par les chemins de l'initiation, s'inspirer de la tradition sans s'apesantir sur la nostalgie. Mais chanter algérien, toujours ! », Et Shamy de ponctuer de son index l'adverbe de temps « toujours ».

Plus tard, avec l'exil de l'immigration, il a connu les matins blêmes des chantiers et les journées frileuses des manœuvres en bâtiment. Les choses de la vie en émigration, quoi ! tout en initiations et en leçons.

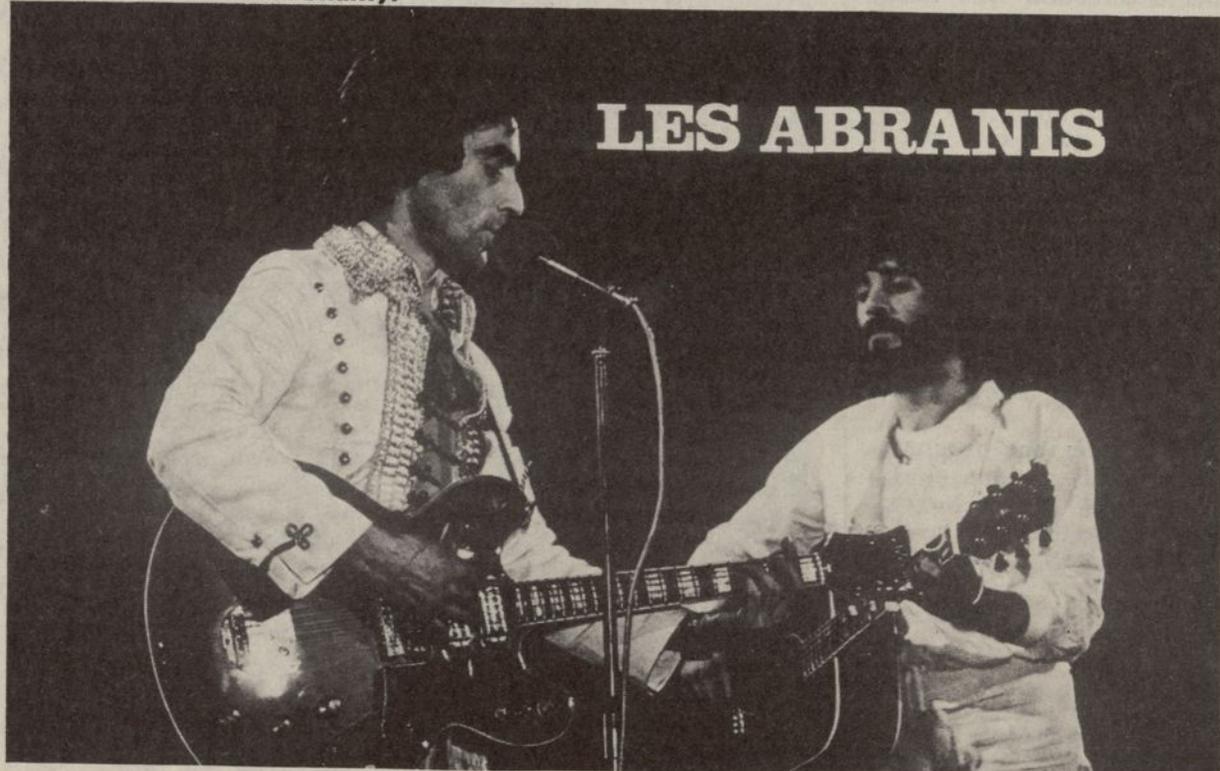
Plus tard encore, il suit par correspondance, des cours d'électronique, taradé par le besoin de se dépasser, de culbuter le statut social qu'un destin implacable semblait le vouler à jamais. « Je me suis forgé moi-même », reconnaît humblement Shamy qui n'hésite pas de se qualifier d'« autodidacte qui a réussi ».

**LA CREATION
DEJA !**

Karim, lui, c'est tout d'abord vers la ferronnerie que la vie a tenté de flécher son itinéraire de jeunesse. La création, déjà ! Même si elle ne pointait pas tout à fait les deux bouts des oreilles avec ce matériel de bric et de broc qui est l'apanage de tout apprenti qui fréquente les ateliers.

Mais il est loin le temps des premiers pas. C'était en 1964. Déjà plus de vingt ans, maintenant que les deux hommes ont fait cause commune autour de la musique, pour chanter haut la vie, la joie, le pays, l'Algérie, le terroir, tout en donnant à leur démarche musicale « une dimension universelle ».

Les Abranis : Karim et Shamy.





Les Abranis en 1983.

1973 : Karim et Shamy affrontent le difficile et exigeant public du Festival National de la chanson, en Algérie.

Examen réussi, haut la main, avec à la clef un grand prix de musique moderne. Depuis, plus de quarante chansons sont venues fructifier leur répertoire. Ce qui donne une idée de l'impact des Abranis dans le public et même dans le milieu professionnel.

Ainsi quand les Abranis passent, dans un magazine spécialisé, une annonce pour recruter des musiciens, une avalanche de réponses leur parvient en retour.

« Nous avons loué un studio, se rappelle Shamy, pour auditionner les candidats. Et nous les avons tous auditionnés ».

Aujourd'hui, le groupe s'est agrandi à Marc percussionniste, Didier batteur et Yazid, bassiste.

« Yazid, c'est l'oranais du groupe », me souffle Shamy, faisant allusion à mon patelin d'origine. En fait, Yazid est natif de Nédroma. Mais comme tout un chacun s'en doute, l'art et le savoir-faire n'ont pas de frontières. Salut Yazid !

Shamy, dans les Abranis cru 1983, est au clavier. Une façon de démontrer que le guitariste qu'il était a plusieurs cordes à son instrument. La guitare, aujourd'hui, il l'a cédée à Yannick, un jeune tout en cheveux et en moustaches.

Autant dire tout de suite que la moyenne d'âge dans le groupe n'excède guère le quart de siècle. A vue... de regard, bien entendu ! L'ambiance est à la « convivialité » et à la bonne humeur. Ce qui n'empêche ni le sérieux au boulot ni les coups de gueule, quand il s'agit de travail ! Car la

réussite ne peut être que le corollaire du travail quotidiennement approfondi. Comme le veut le « mille fois sur ton métier remet l'ouvrage » de La Fontaine.

PARABOLES ET ELLIPSES

Au-delà de l'universalité des thèmes de leurs chansons, l'amour, la joie... C'est surtout par paraboles que leurs textes procèdent.

« El Maana » dit Shamy. Une façon de renouer avec les paroliers de notre terroir avec lesquels Karim et Shamy se veulent être en prise directe, et perpétuer la chaîne de cet art difficile de l'ellipse qui avait fait florès aux plus beaux moments de nos poètes.

« Toutefois, ajoute Shamy, il est hors de question pour nous de donner des leçons de morale : Notre rôle est de chanter ce que nous ressentons ; au public nous essayons de lui indiquer la direction de notre regard ; s'il regarde dans la même direction que nous, nous avons alors réussi ».

Et l'émigration, diriez-vous ?

Comment ne l'évoqueraient-ils, eux, qui vivent en France et qui connaissent si bien la vie de cette communauté exilée.

Ils la chantent bien entendu, pour que, comme le souligne Shamy, « l'émigré ne soit pas l'éternel incompris, le perpétuel paumé entre deux univers ».

Le 4 décembre prochain, les Abranis seront à La Courneuve (1), courez, courez vite les voir.

Vous ne le regretterez pas !

Lamine A.

(1) Gala Abranis, 4 décembre 1983 à 15 h. - Yuro Théâtre - 23, avenue du Général Leclerc - 93120 La Courneuve.

l'histoire de la Semaine

Ordonnateur judiciaire pour l'ordinateur d'Abdelhamid

Appelons le Abdelhamid, car son histoire n'a pas encore connu d'épilogue judiciaire ; cependant elle mérite la peine d'être narrée.

Abdelhamid, donc, aurait pu, en France, devenir riche. Immensément riche, si la Société d'accueil avait eu un tant soi peu de reconnaissance pour son génie créatif. De cette Société-là, il ne connaît désormais que les couloirs de ses palais de justice et « la paille humide des cachots » de ses maisons d'arrêt. Car quelque part dans le destin d'Abdelhamid, un grain de sable a fait disjoncter l'itinéraire binaire et numérique de cet immigré pas comme les autres.

A 34 ans, ce maghrébin qui débarqua, un beau matin, en France, est un immigré hors classe. D'aucuns diraient « haut de gamme », puisque Abdelhamid est docteur es-sciences et qui plus est un fana d'informatique. Sa passion pour les choses de l'ordinateur est telle qu'il met au point une invention qui grâce à un savant mécanisme, protège tout ordinateur des sautes d'humeur du courant domestique. Une invention géniale, dont seuls les spécialistes — es — processeurs saisissent la valeur et la portée. Mais que les néophytes sachent que toute variation électrique peut endommager, gravement, la mémoire des ordinateurs et cela nuit énormément à l'efficacité et la rentabilité des sociétés.

Fermons le ban, et disons seulement que l'invention fut tellement prisée à sa naissance que lorsque Abdelhamid exposa son nouveau-né à la Foire de 1980, des industriels français eurent pour l'informaticien maghrébin les yeux de Chimène et lui firent des propositions commerciales aussi juteuses les unes que les autres.

Pensez que l'industriel qui aurait eu entre les mains pareille invention aurait tiré le gros lot, et, de ce fait, aurait inondé le monde d'une foule de petits appareils.

Voilà donc notre Abdelhamid courtoisé par les notables, présenté aux meilleurs représentants des Jet Society locales, même que des municipalités étaient prêtes à financer le projet de création d'une société commerciale dans laquelle, évidemment, Abdelhamid assurait la présidence du conseil de surveillance.

Pour une société qui allait fournir la bagatelle de quelques trente emplois et dont le capital frisait les 400 000 F et qui de surcroît allait « enfanter » 5 000 appareils par an au prix de 5 000 F pièce, l'avenir ne pouvait qu'être radieux ; d'autant que, comme le soulignait certains esprits, il y avait là une sorte de revanche de la Morale. C'était, pour une fois, un immigré « bouffeur-du-pain-des-Français » qui fournissait du travail à ces mêmes Français et, mieux encore, permettaient aux industriels de l'Hexagone d'être bien placés dans l'âpre compétition technico-commerciale qui secoue le monde. Par les temps de crise larvée qui couvent, ce n'était pas négligeable ; et les industriels, sourcilieux et cocardiers, fermaient complaisamment les yeux sur la Morale ; la leur bien entendu.

Mais notre informaticien tout fêru d'informatique qu'il était ne connaissait ni aux choses de la gestion ; et ne voilà-t-il pas rapidement il découvre que ses associés avaient déjà monté, par le passé, une société d'informatique qui avait chaviré dans une faillite. Des traites restent encore à payer. Il demande la révocation desdits associés. C'est alors le début de la fin : Prud'homme, syndic... Faillite.

Abdelhamid puise dans ses économies pour éponger les dettes. La justice s'en mêle et l'incarcère pour « faux bilan » et « abus de biens sociaux ».

Des amis hauts placés et des élus locaux s'en émeuvent. Abdelhamid retrouve la liberté contre une caution financière...

Aujourd'hui Abdelhamid a trouvé une place d'enseignant mais reste bloqué en France qu'il ne peut quitter, car l'instruction judiciaire n'est pas terminée en dépit du fait que trois juges déjà ont été saisis du dossier.

Il a abandonné son invention au domaine public. D'autres que lui profitent des fruits de sa géniale création. Lui n'aspire qu'à repartir dans son pays d'origine.

L.A.

Les championnats de football

Nationale I

- ESM Bel-Abbès - MP Oran (1-1).
- GCR Mascra - Chlef SO (3-0).
- WKF Collo - RS Kouba (1-1).
- JS Brodj Menaïel - WO Boufarik (0-0).
- ASC Oran - JE Tizi-Ouzou (2-2).
- ESM Guelma - MP Alger (1-1).
- USM Harrach - CM Belcourt (3-1).
- MA Hussein-Dey - EP Sétif (5-1).

Classement

	Pts	J	G	N	P
1 USM El H.	28	12	7	3	2
2 GCR M.	27	12	6	3	3
3 ESM B. A.	26	12	5	4	3
4 JE T.-O.	25	12	5	3	4
MA H.-D.	25	12	5	3	4
CM B.	25	12	5	3	4
RS K.	25	12	5	3	4
8 Chlef SO	24	12	5	2	5
EP S.	24	12	5	2	5
10 MP O.	23	12	3	5	4
MP A.	23	12	4	3	5
WKF C.	22	12	3	5	4
ESM G.	23	12	3	5	4
14 ASC O.	21	12	3	3	6
WO B.	21	12	2	5	5
KS B. M.	21	12	2	5	5

Nationale II CENTRE-EST

- A Constantine : CMC 1 - ISMAB 0.
- A Batna : MBB 1 - NADI Alger 1.
- A Jijel : JSJ 2 - UKS Alger 0.
- A Skikda : MBS 4 - JSM Tébessa 0.
- A Annaba : USMA 3 - AJ Constantine 1.
- A Ain-M'Lila : IRBS 0 - ASC Bou Arreridj 2.
- A Chelghoum Laid : HBCL 4 - Arba 0

GROUPE CENTRE-OUEST

- A Sig : CCB Sig 0 - RIJ Alger 1
- A Mostaganem : Esom Mostaganem 1 - WRB Mostaganem 1
- A Tiaret : OS Tiaret 1 - IRB Mohammedia 0.
- A Oran : CSU Oran 0 - JCM Tiaret 1.
- A Kouba : JHD Alger 5 - CRB Méchéria 0.
- A Médéa : OM Médéa 4 - IRB Relizane 0.
- A Laghouat : JRB Laghouat 3 - IR Tidjara 1.
- A Saïda : MB Saïda 0 - WM Tlemcen 0

Espoirs

- GCR Mascara - Chlef (1-0).
- WKF Collo - RS Kouba (0-0).
- JS Bordj Ménaïel - WO Boufarik (0-0).
- ASC Oran - JE Tizi-Ouzou (2-0).
- ESM Guelma - MP Alger (2-0).
- USM Harrach - CM Belcourt (3-2).
- MA Hussein-Dey - EP Sétif (1-1).
- ESM Bel-Abbès - MP Oran (0-0).

* « Libération » du 22 novembre publie, dans sa rubrique « courrier », une lettre d'un employé des PTT, Raymond D. qui apporte son témoignage sur l'assassinat de Habib Grimzi.

Nous publions un fac similé de cette lettre.

Compartment tueurs

« Le 18-11-83. Pour la rubrique Courrier des lecteurs de Libération, si mon témoignage peut servir à quelque chose. Monsieur le Directeur, Je ne peux plus garder pour moi tout seul ce que j'ai vu et ce que j'ai fait — ou n'ai pas fait —, l'autre nuit dans le train. Pourtant, je ne veux pas me faire connaître de la police pour un témoignage. Là n'est plus le problème. Habib Grimzi est mort. Jamais je ne saurais si j'aurais pu faire qu'il en soit autrement. C'est comme si j'étais devenu fou. Je ne dors plus. Je culpabilise. Je suis terrifié de ma lâcheté, en proportion directe avec l'atrocité du « spectacle » auquel il m'a été donné d'assister. C'est infernal, je n'accroche plus ma pensée sur rien... ces images... ce sang... cette haine... cette impuissance meurtrière. Voilà les faits. Raymond D. Employé des PTT. 33 ans.

Je pars rejoindre mes amis à Nice après une soirée d'adieux passée avec d'autres amis à Bordeaux. On a bu et fumé un peu plus que la dose, gais et en même temps un peu nostalgiques, mes copains m'accompagnent jusqu'au wagon où je décide d'aller dormir. Nous avons un peu d'avance et nous nous racontions des anecdotes et des souvenirs de train. J'aime depuis le temps des colos, monter dormir dans les filets métalliques où l'on met d'ordinaire les bagages. J'y étale mon duvet et je dors comme une couchette sans payer de supplément. Le dernier wagon, c'est symbolique aussi et c'est à cause de l'image par la vitre arrière de la voie qui défile. C'est parti, ça démarre... Tatata, tatata... de plus en plus vite. Le contrôleur passe vers 23h. Après je règle ma montre pour qu'elle me réveille à 8 heures et je me fais un pétard pour la route. Je suis plein de pensées tranquilles, dans un pré-sommeil...

La porte du compartiment s'ouvre et le contrôleur accompagne un jeune Arabe et lui dit quelque chose du genre : « Restez tranquille, n'ayez pas peur, on va intervenir ». Je ne bronche pas de ma couchette. La porte s'est refermée. Le jeune homme s'assoit sans un mot, et se met à pleurer. Je me dis qu'il faut falloir que je me manifeste sans lui faire peur. Il a l'air très choqué. Il pleure un très long moment pendant que je luttai entre l'abandon au sommeil et les élucubrations sur ce qu'il pouvait bien se passer pour cet être que je n'osais déranger. Le sommeil l'avait emporté, le

jeune homme s'est calmé, il émettait de gros soupirs quelquefois. (...)

C'est le bordel de mecs pétés ouvrant et fermant les portes de compartiments qui m'a réveillé. Peu avant que ce soit celle de notre compartiment. Un genre de bête complètement rasée empoigne l'Arabe et lui met un coup de tête à démolir un bœuf. Ça fait un son mat. Du sang gicle. Puis il le tire hors du compartiment. C'est peut-être là que j'aurais pu intervenir, je ne comprends pas. Ce n'est pas uniquement la trouille qui me fit me propulser dans le petit renforcement au-dessus de la porte d'entrée, au-dessus des commandes de l'éclairage et du chauffage quelquefois.

J'arrive pas à raconter ce que j'ai vu et entendu. Après des coups dont je n'entendais pas le son, l'Arabe ne se plaignait pas, peut-être était-il K.O. J'ai vu un mec, les cheveux un peu ondulés avec un faux air de Paul Mac Carnay, ils l'ont assis sur la banquette, il y en a un qui a dit : « Je vais encore lui mettre une pointure dans la tête ». Comme il s'avachissait quelqu'un lui a tenu les épaules et j'entendis le HAN d'un coup de latte incroyable. J'ai entendu des os qui craquaient. Puis : « Viens, on les met... », des rôtis, des insultes. Un mec lui a pissé dessus. Quelqu'un a émis qu'il pouvait être mort. Je me souviens de l'odeur dans le compartiment. Je ne l'oublierai jamais.

Les assassins étaient partagés dans la conduite à tenir et en parlaient dans le couloir. J'ai penché ma tête. Le jeune Arabe était mort. C'est une vision irracontable. Défigurée, plein de sang, les vêtements déchirés.

Je n'ai jamais vraiment eu peur pour moi sinon que j'étais persuadé qu'ils m'auraient tué aussi s'ils m'avaient vu. Ces gens avaient les mêmes yeux que des chiens d'attaque, surtout le chauve que j'ai vu entrer dans le compartiment. Tout est allé très vite après. Ils ont décidé de le balancer par la portière. Dans le scénario de leurs justifications ils diront qu'il s'est jeté par la portière en prenant la fuite, le bougnoule. Avec un rire nerveux. J'ai entendu la porte s'ouvrir, le bruit du vent qui s'engouffre...

Dès qu'ils eurent quitté le wagon, je suis sorti de ma cachette. J'ai gerbé. J'ai pleuré. De peur. De moi-même. De tout ça. Du racisme. De la justice.

Je n'osais regarder personne dans le train. Mais personne n'osait regarder personne. Le lendemain j'apprends le numéro du train. Le 343. Et le nom de la victime : **HABID GRIMZI**. Je ne veux pas graver en moi celui des assassins. J'en connais un que je ne croyais pas : moi. Paix à son âme. Pas à la nôtre. Raymond D. Employé des PTT. 33 ans.

« Le lendemain j'apprends le numéro du train. Le 343. Et le nom de la victime : Habib Grimzi ».

Courrier des lecteurs

Cinéma algérien et festivals

Vous publiez dans un numéro du mois d'octobre un article assez objectif intitulé : « Une absence remarquée du cinéma à propos de l'émigration » précédé d'une interview de Merzak Allouache (l'auteur de « Omar Gatlatou »).

Permettez-moi de vous dire que l'absence de l'Algérie au « Festival des Trois Continents » à Nantes a été nettement remarquée par le public l'année passée.

En effet, ce festival existe depuis seulement quelques années et connaît un succès grandissant. Il permet de faire connaître, entre autres, le cinéma du Tiers-Monde. Il est assez

révélateur du « degré de santé » atteint par le cinéma des pays représentés. Etant émigré à Nantes, j'avais eu l'occasion, à cette date, de discuter brièvement avec les organisateurs de ce festival qui s'étaient inquiétés de l'absence de notre pays.

Il y a des silences qui parlent !

Je lance un appel pressant à toutes les bonnes volontés, qui peuvent faire quelque chose, de faire en sorte que l'Algérie soit représentée à ce festival et si possible par un film sur l'émigration.

Celui-ci débute dans quelques semaines...

Miloué Benahmed

Barbie, M^e Vergès dans le « Nouvel Observateur »

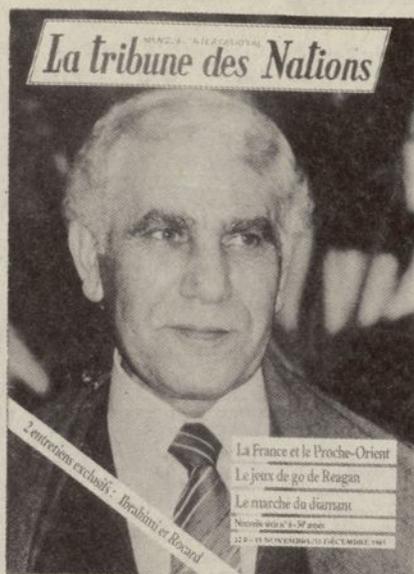
Nous avons relevé, en épluchant la presse, un article d'Irène Allier paru dans le « Nouvel Observateur » n° 993. Nous en extrayons ce passage :

M^e Vergès : Quand je parle des nazis aujourd'hui, je parle d'hommes politiques porteurs de chapeaux mous qui ont la responsabilité de la guerre d'Algérie et de la guerre d'Indochine, férus de Montaigne comme les tortionnaires d'avant-hier l'étaient de Goethe et de Bach. » Et encore : « Jamais je n'ai été moins seul que depuis que j'ai accepté de défendre Barbie. Tous les jours, je reçois des lettres et des appels de confrères des pays arabes ou d'Afrique noire qui m'approuvent et me disent (...) qu'ils en ont assez de ces procès alibis, assez d'entendre dire que les crimes contre l'humanité, seul Hitler les a commis, assez de voir oublié le massacre

de Mi-lai au Viêt-nam, Der Yacine, Kafr Kassim ou Sabra et Chatila, ces Oradour des pauvres. » Ainsi donc, Adolf Hitler et Robert Lacoste même combat, Israël (ou les Etats-Unis) et l'Allemagne nazie même dessein.

« Il est bien évident que Jacques Vergès sait comme tout le monde qu'entre des crimes commis en vertu d'une doctrine d'Etat et des crimes commis en dépit des principes de l'Etat, il y a toute la différence qui sépare un régime totalitaire d'un régime démocratique. L'hypocrisie de la France officielle qui niait les tortures en Algérie, était encore un hommage que le vice politico-militaire rendait aux vertus de la constitution. Autrement dit, si Barbie est le fruit naturel du nazisme, Massu ne constitue que l'excroissance tératologique d'une démocratie perversité. »

(suite rubrique Média p. 24)



« La Tribune des Nations », mensuel international, a consacré la couverture (et un article titré « Chadli le diplomate ») de son numéro 6 du président Chadli et à sa visite en France.

Dans l'éditorial, Fabrice Ulmann écrit notamment : « le voyage en France du président Chadli Bendjedid se produit aux moments où l'histoire s'infléchit. Les rapports nouveaux entre la France et l'Algérie viennent de naître de ce voyage, on peut dire qu'il s'agit bel et bien d'un événement historique. » Fabrice Ulmann conclut : « Le président

Chadli Bendjedid considère que la coopération algéro-française est un modèle de coopération entre les pays du Nord et du Sud. Le succès de son voyage en France montre qu'au-delà du discours, l'histoire donne parfois des rendez-vous aux chefs d'Etat. »

Dans le même numéro de « La Tribune des Nations », on peut trouver un entretien avec M. Taleb Ahmed Ibrahim, ministre algérien des Affaires étrangères, plusieurs articles sur l'Afrique et une interview de M. Michel Rocard, ministre français du plan.

Lettre du secrétaire général de l'U.C. 02



Je tiens à remercier, au nom des jeunes militants de l'UNJA au niveau du centre ville d'Oran, tous les travailleurs du journal La Semaine pour leurs efforts.

Pour la première fois à Oran, un programme culturel riche a été mis au point à l'occasion de la journée nationale de l'émigration.

A ce propos, je félicite les responsables de l'Amicale de nous avoir détaché un responsable qui pense aux problèmes de l'émigration et qui, dès son arrivée, a pensé à la célébration du 17 octobre...

Union Nationale de la Jeunesse Algérienne Wilaya d'Oran

Imprimerie ETC — 76 Yvetot — Directeur de Publication : Abdelkrim SOUCI
n° de la commission paritaire : 64 700



Salut « El Amel »

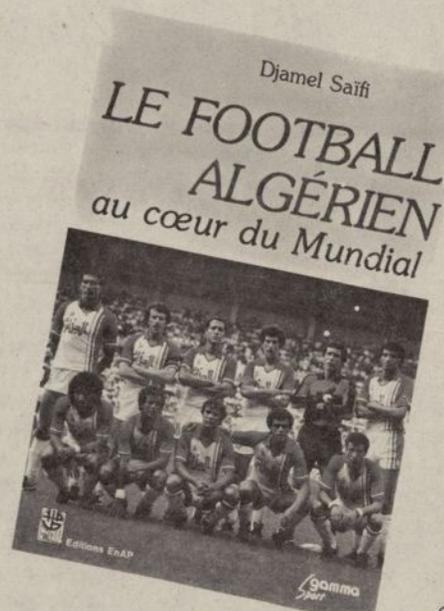
★ Bienvenue à El Amel, le nouveau confrère venu agrandir le petit monde de la presse algérienne. El Amel, dont le premier numéro est sorti au mois d'octobre, est un magazine qui s'adresse particulièrement à la jeunesse.

« Une revue est avant tout un espace, un lieu de vie, de rencontres où se débattent et se racontent le quotidien des hommes, les faits, les événements, les idées », écrit l'éditorialiste au magazine, pour poursuivre plus loin :

« El Amel sera donc le terrain d'un dialogue intense, qui deviendra échange, consensus... »

A noter au sommaire de ce premier numéro, un intéressant article sur « la France sur contraste » dans lequel Smaïn Bacha stigmatise « le ton arrogant du flic qui vous demande vos papiers seulement parce que vous êtes émigré » ou « la méfiance de la concierge »... Bref, « ce racisme quotidien que l'on retrouve partout, au travail comme au supermarché ».

Un livre que tous les Algériens doivent lire



Bon de commande à retourner à **MEDIADIS**
18, rue Violet, 75015 Paris

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code Postal _____

désire recevoir _____ exemplaire(s) de l'ouvrage

« Le football algérien au cœur du mondial » au prix de 65 F.

ci-joint un chèque bancaire ou C.C.P.